



STRATEGIE DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE (2025-2034)

VERSION DEFINITIVE



Décembre 2024

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES.....	3
SIGLES ET ABREVIATION	4
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION.....	10
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.....	17
2.1. ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PASSEES.....	17
2.2. ETAT DES PRINCIPALES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES	21
2.3. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES	36
2.4. EVALUATION DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS.....	37
2.5. MATRICE FFOM/SWOT	39
2.6. LEÇONS APPRISES DES EXPERIENCES PASSEES ET EN COURS.....	41
2.7. DEFIS MAJEURS, ENJEUX ET PRIORITES	43
III. STRATEGIE.....	46
3.1. FONDAMENTAUX DE LA STRATEGIE	46
3.2. DECLINAISON DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DANS LES POLES TERRITOIRES.....	46
3.3. MOBILISATION DU PRIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	47
3.4. VISION	48
3.2. OBJECTIF GENERAL	48
3.3. OBJECTIFS STRATEGIQUES	48
3.4. THEORIE DU CHANGEMENT DE LA SSA.....	48
3.5. VALEURS ET PRINCIPES.....	50
3.6. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET AXES D'INTERVENTIONS.....	51
IV. OPERATIONNALISATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	64
4.1. DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE.....	64
4.2. PROGRAMMES PHARES DU SSA.....	71
4.3. FINANCEMENT DE LA SSA.....	75
4.4. PILOTAGE ET SUIVI EVALUATION	76
V. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	77

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des productions agricoles de 2019 à 2023 (tonnes)	26
Tableau 2 : Superficie prospectées, infestées et traitées par région en 2023	33
Tableau 3 : Récapitulatif des animaux abattus et inspectés à l'abattoir de Dakar en 2023.....	34
Tableau 4 : Saisies d'animaux de boucherie opérées en 2023	34
Tableau 5 : Parties prenantes dans la gouvernance du système alimentaire au Sénégal	36
Tableau 6 : Caractéristiques des organisations.....	37
Tableau 7 : Evolution des dépenses allouées au secteur agricole de 2018 à 2022	38
Tableau 8 : Rendement Moyen des produits	52
Tableau 9 : Alignement du cadre stratégique avec les programmes prioritaires du MASAE.....	66
Tableau 10 : Programmes prioritaires du MASAE.....	71
Tableau 11 : Budget global de la stratégie en fcfa.....	75
Tableau 12 : Gestion des risques de la SSA	78

Liste des figures

Figure 1 : Indice des prix des denrées alimentaires au niveau mondial	13
Figure 2 : Evolution de la production de céréales et des superficies emblavées de 2014-2023.....	21
Figure 3 : Evolution des productions de légumes et de fruits de 2014 à 2023	22
Figure 4 : Evolution de la production d'Ognon de 2014 à 2023	23
Figure 5 : Evolution de la production de tomate de 2014 à 2023.....	23
Figure 6 : Evolution de la production de mangue de 2014 à 2023	23
Figure 7 : Evolution de la production de Banane de 2014 à 2023	24
Figure 8 : Evolution de la production d'arachide, des superficies emblavées et des rendements	24
Figure 9 : Evolution de la production de viande et d'abats entre 2018 et 2022 par type de viande (Source : MASAE, 2023).....	27
Figure 10 : Répartition de la production de viande et d'abats par espèce sur la période 2018-2022 (Source : MEPA, 2023).....	28
Figure 11 : Evolution de la production d'œufs de consommation (en millions d'unités) entre 2017 et 2021 (Source : MEPA, 2022)	29
Figure 12 : Evolution de la répartition de la production de lait par type d'élevage entre 2017 et 2021 (Source : MEPA, 2022)	30
Figure 13 : Distribution des principaux ravageurs en 2023 (DPV, 2024)	32
Figure 15 : Theorie du changement	50
Figure 16 : Les six infrastructures productives autour des CAC (auteur).	73

Sigles et abréviation

ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
CAC	les Coopératives agricoles communautaires (CAC), ii)
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMEL	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCAS (SFD)	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
cndn	Conseil national de Développement de la Nutrition
CSAR	Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience
DER/FJ	Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DSV	Direction des Services Vétérinaires
ECOWAP	Economic Community of West Africa Agricultural Policy
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNDASP, (SFD)	Fonds National de Développement Agro-sylvo-ppastoral
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FONSTAB	Fonds d'appui à la Stabulation
GDSP	Groupe de Dialogue Social et Politique
GPAS	les grands périmètres agricoles du Sénégal
INHPC	l'Indice national harmonisé des Prix à la Consommation
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LBA	La Banque Agricole
LOASP	Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale
LOASPH	Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale et Halieutique
LPDE	Lettre de Politique sectorielle de Développement de l'Elevage
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MASAE	Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage
ODD	Objectifs de Développement Durables
OSC	Organisation de la Société Civile
PDDAA	Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine
PFM	Programme des Fermes Modernes
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNIASAN	Programmes Nationaux d'Investissement agricole pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition
PNUE	Programme National des Nations Unies pour l'Environnement
POAS	Plan d'Occupation et d'Aménagement des Sols
PPP	Partenariat Public-Privé
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise
PRIASAN	Programme Régional d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
PRODAC,	Programme des Domaines Agricoles Communautaire
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire Techniques et Financier
RGPH5	Recensement général de la Population et de l'Habitat

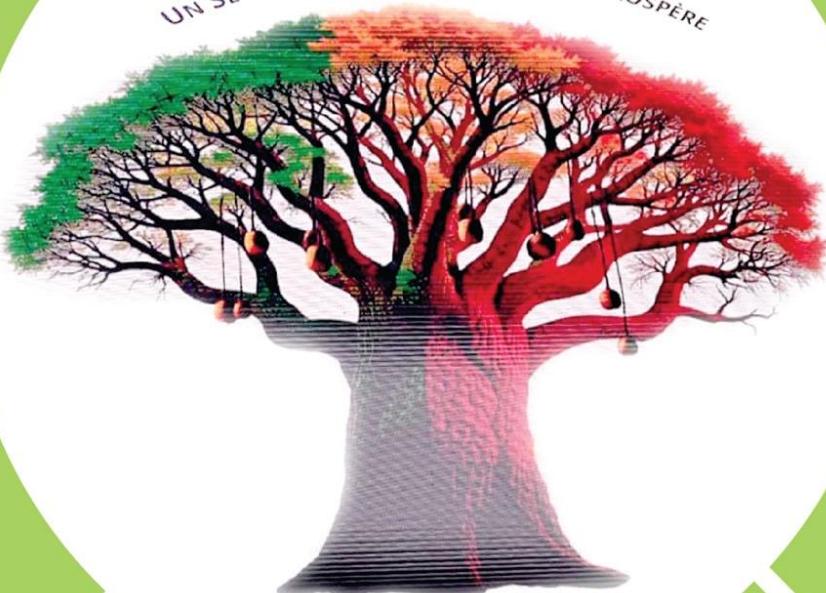
Stratégie de Souveraineté alimentaire du Sénégal (2025-2034)

SAED	Société nationale D'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta de Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres Textiles
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
SSA	Stratégie de Souveraineté Alimentaire
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

RESUME EXECUTIF



UN SÉNÉGAL SOUVERAIN, JUSTE ET PROSPÈRE



Résumé exécutif

L'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 », nouveau référentiel du développement économique et social du pays, place le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire comme un des quatre moteurs de croissance devant porter l'établissement d'une économie sénégalaise compétitive capable de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population. Le secteur agricole contribue à près de 15,5% au Produit intérieur brut (PIB) et constitue un des principales sources de revenus pour 909 000 ménages sénégalais¹. L'accès à une alimentation saine, de qualité, nutritive, suffisante et abordable est un droit pour tout Sénégalais et le pays a fait de l'approche système alimentaire le point d'entrée pour la transformation du secteur agricole en réponse à la demande pressante en produits alimentaires causé par une croissance démographique dans un contexte global caractérisé par des crises multiformes (conflits, changements climatiques, endettement, pandémies, flambées des prix mondiaux...). Ce choix stratégique s'explique par le fait que le Sénégal importe 70% de ses besoins alimentaires sur les dix premiers biens de consommation nationale (riz, blé, maïs, huiles, fruits et légumes, produits laitiers, sucre...) pour une valeur de 1070 milliards de FCFA soit 1/5 du budget national. Cette situation impacte négativement les finances publiques et contribue à la cherté de la vie remettant en question la souveraineté alimentaire et économique du pays.

Pour relever ces défis, le gouvernement a formulé sa nouvelle Stratégie de Souveraineté alimentaire (SSA) 2025-2034 qui définit la Politique alimentaire du Sénégal dans son volet agriculture et élevage pour les 10 prochaines années. Elle s'adosse sur la **Vision 2050 « un Sénégal Souverain, Juste et Prospère »**, sur le **Masterplan 2025-2034** et la **Stratégie nationale de Développement** (SND 2025-2029) mais également sur des agendas continentaux et globaux à savoir l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la déclaration de Kampala, les Objectifs de Développement durable (ODDs), l'Accord de Paris sur le Climat, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). L'agenda national de transformation qui mènera vers la Vision 2050 table sur les industries agro-alimentaires (filières céréales locales, arachide et oléagineux, horticulture et produits forestiers non ligneux, produits d'élevage, produits halieutiques, agro-industries, coton et sel), filières agricoles capables de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population.

La SSA est articulée autour de **cinq sections**: i) L'introduction qui présente les ambitions de la SSA ii) le contexte et la justification iii) Le diagnostic et état actuel des chaînes de valeur agricoles qui présentent le référentiel de base sur lequel ce plan a été élaboré, les résultats actuels, les problèmes identifiés et les besoins pour transformer le secteur et positionner le Sénégal comme un modèle dans la sous-région; iv) La Théorie du Changement et les Objectifs Stratégiques de la SSA et les axes d'interventions qui doivent être suivis pour relever les défis v) le cadre d'opérationnalisation de la SSA.

La vision de la SSA à l'horizon 2034 est de faire du « **Sénégal une puissance agricole sous régionale assurant durablement sa souveraineté alimentaire** » capables de créer des emplois attractifs et durables surtout pour les jeunes et d'exporter ses produits vers le reste du monde. Grâce à une transformation agricole, le pays entend contribuer pleinement à la croissance régionale et mondiale. **L'objectif général de la SSA est d'assurer durablement la souveraineté en produits agricoles et d'élevage, tout en créant des emplois et des revenus décents pour les jeunes et les femmes sur toute la chaîne de valeur.**

¹ RGPH5, ANSD 2023

Cette nouvelle stratégie s'articule autour de **trois Orientations Stratégiques (OS)** à savoir : **(OS1)** Amélioration de la productivité, des productions et de la valorisation agropastorale ; **(OS2)** Renforcement de la recherche, de l'innovation, de la formation, de l'appui-conseil et du financement agropastoral ; **(OS3)** Amélioration de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage. Chaque orientation stratégique compte produire des effets escomptés à travers la mise en œuvre d'une batterie d'interventions avec tous les acteurs des systèmes alimentaires.

L'impact attendu est *i) la souveraineté alimentaire grâce à une réduction des importations et l'augmentation durable des productions et des exportations ii) la création de richesses particulièrement pour les jeunes et les femmes à travers un nombre plus élevé de producteurs avec des actifs/ services et des emplois décents iii) la résilience des systèmes alimentaires* face aux chocs exogènes (conflits, prix, pandémies, changements climatiques...).

La SSA va s'appuyer sur deux piliers pour sa mise en œuvre : *i) le pilier opérationnel* avec les actions prioritaires des axes d'interventions ainsi que sur les programmes phares *ii) le pilier catalytique* qui englobe tous les aspects liés à la gouvernance y compris les réformes institutionnelles, ainsi qu'un cadre de coordination et de suivi de la performance et un plan de communication.

Plusieurs actions ont été proposées et **le coût du financement de la SSA** est estimé à environ **11 334 milliards de FCFA** sur dix ans, avec une forte participation du secteur privé grâce aux partenariats publics privés (PPP). Des instruments de financement variés seront mobilisés (dons, prêts concessionnels, la prise de participation, des garanties, des assurances, des fonds de pension et des finance climatique) orientés vers des programmes structurants et des filières à haute valeur ajoutée, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté tout en répondant aux défis du changement climatique.

Le SSA sera mise en œuvre en deux phases : la première phase (2024-2029) devra s'appesantir sur les urgences dans le secteur, la réorganisation et les réformes phares nécessaires pour **redresser le secteur** ; la deuxième phase (2029-2034) devra **impulser et accélérer** les investissements et consolider les acquis dans le développement de pôles-territoires compétitifs.

1. INTRODUCTION



Introduction

Le Sénégal a adopté, en 2024, un nouveau référentiel des politiques économiques et sociales **“Le Sénégal 2050 : Agenda national de Transformation”** qui constitue une feuille de route du pays pour les vingt-cinq prochaines années. Le Sénégal 2050 a pour vision **un « Sénégal Souverain, Prospère et Juste ancré sur des valeurs fortes ».**

Dans cette perspective, quatre axes stratégiques ont été définis pour bâtir une économie sénégalaise compétitive, souveraine et prospère en 2050. Il s'agit de:

- *Axe 1 : Une bonne gouvernance*
- *Axe 2 : Un aménagement et un développement durable du territoire*
- *Axe 3 : Un capital humain de qualité et une forte équité sociale*
- *Axe 4 : Une économie compétitive*

Le moteur Agriculture² et Industrie agro-alimentaire (AIAA) a été identifié comme un des quatre moteurs de croissance capables de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population.

Ainsi, le Sénégal aspire à devenir **une puissance agricole moderne en 2050 assurant sa souveraineté alimentaire et exportant ses produits vers le monde.** A cet effet, une transformation structurelle des systèmes agro-alimentaires est nécessaire.

Pour concrétiser cette ambition, le Ministère de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l’Elevage (MASAE) et les parties prenantes ont élaboré **la Stratégie de Souveraineté alimentaire (2SA 2025-2034).**

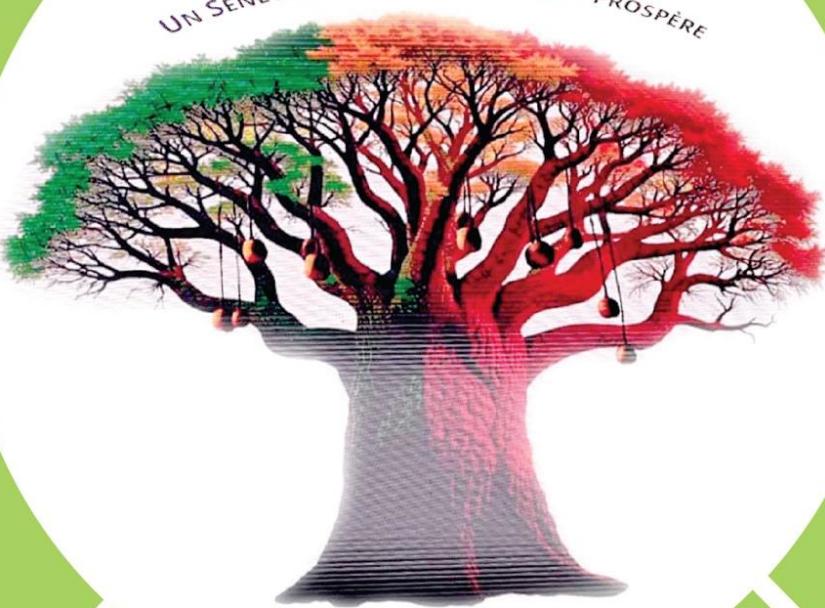
La présente stratégie est articulée autour de cinq sections: i) L’introduction qui présente les ambitions de la SSA ii) le contexte et la justification iii) Le diagnostic et état actuel des chaînes de valeur agricoles qui présentent le référentiel de base sur lequel ce plan a été élaboré, les résultats actuels, les problèmes identifiés et les besoins pour transformer le secteur et positionner le Sénégal comme un modèle dans la sous-région; iv) La Théorie du Changement et les Objectifs Stratégiques de la SSA et les axes d’interventions qui doivent être suivis pour relever les défis v) le cadre d’opérationnalisation de la SSA.

² Agriculture inclut agriculture, élevage, pêche et foresterie

2.CONTEXTE ET JUSTIFICATION



UN SÉNÉGAL SOUVERAIN, JUSTE ET PROSPÈRE



I. Contexte et justification

Les crises alimentaires, sanitaires, sécuritaires et économiques mondiales, ainsi que le changement climatique, survenus dans les années 2000, ont mis encore plus en lumière la vulnérabilité des systèmes alimentaires. Ces situations inédites ont conduit à la révision des politiques publiques à toutes les échelles de gouvernance (internationale, régionale, sous régionale et nationale). C'est ainsi qu'au niveau mondial l'Agenda 2030 pour le Développement durable (ODD) a été adopté. Au niveau africain, l'Union africaine (UA) a initié le Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA), qui se décline, au niveau régional, à travers le Programme régional d'Investissement agricole (PRIA), et des Programmes nationaux d'Investissement agricole (PNIA).

Avec l'évolution du contexte, marqué, entre autres par la pandémie à COVID 19 et les conflits, l'Union Africaine, à l'occasion du Sommet Dakar 2, a organisé en janvier 2023, s'est fixé comme nouveau défi la souveraineté alimentaire de l'Afrique, à travers le thème : « Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience ». Ainsi, le défi majeur de l'heure pour le continent est de se nourrir lui-même et d'exploiter pleinement son potentiel agricole pour contribuer à nourrir le monde.

Le contexte mondial actuel reste toujours marqué par l'instabilité sur les marchés mondiaux avec les fluctuations des prix des denrées de première nécessité, conséquence de la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, des conflits géopolitiques (Russie-Ukraine, Israel-Hamas- Hezbollah) et des changements climatiques qui impactent négativement les systèmes alimentaires entraînant des instabilités politiques, institutionnelles et sécuritaires. L'indice des prix mondiaux des denrées alimentaires³ a atteint des niveaux record entre 2020 et 2022. Malgré une baisse globale enregistré, les prix en 2023 demeurent élevés.

³ FAO, 2023

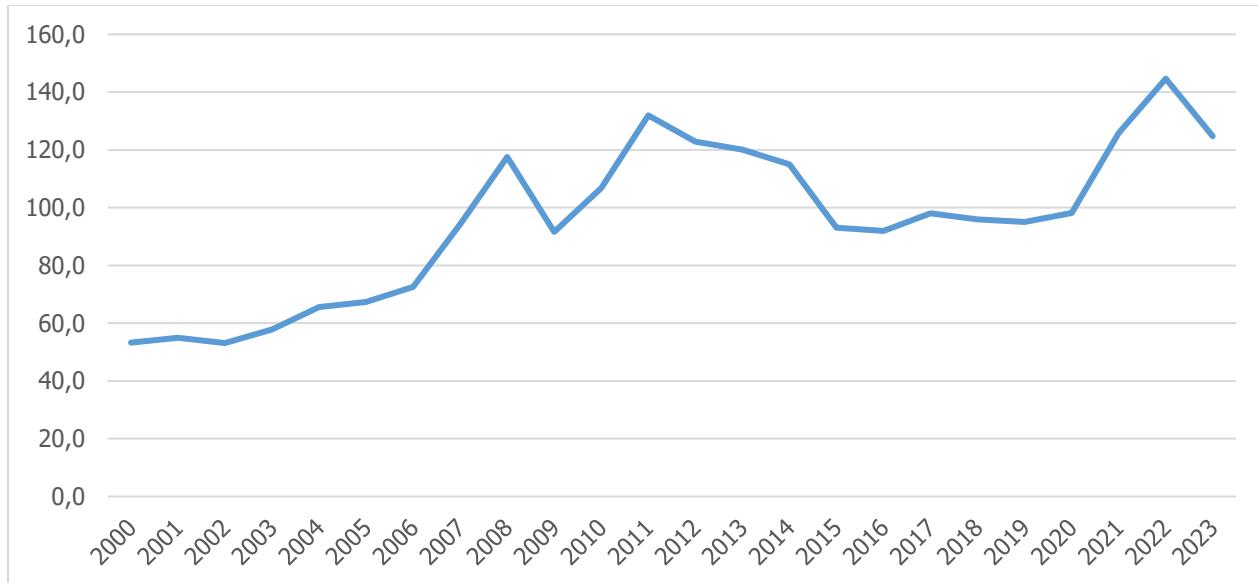


FIGURE 1 : INDICE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES AU NIVEAU MONDIAL

Source : FAO, 2024

La situation alimentaire mondiale ne s'est pas améliorée avec 282 millions de personnes⁴ dans 59 pays et territoires ont connu des niveaux élevés de faim aiguë en 2023. Ce nombre, qui n'a jamais été aussi élevé, s'explique essentiellement par la détérioration de la sécurité alimentaire dans certains pays, notamment les territoires touchés par les conflits dont le Sahel. Cette crise alimentaire a été accentuée par l'impact des changements climatiques avec des températures records enregistrées en 2023, tandis que l'incidence des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des vagues de chaleur s'est accrue⁵. Il ressort du rapport 2023 du Programme national des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) que les pays en développement, comme le Sénégal, subissent fortement les impacts du changement climatique avec des moyens limites pour s'adapter.

La situation de l'alimentation⁶ en Afrique de l'Ouest et au Sahel demeure inquiétante avec environ 94 millions de personnes qui sont en situation de « stress » en matière de sécurité alimentaire (phase 2 de l'IPC/CH) entre octobre et décembre 2023. Les prix des principales denrées alimentaires au niveau de ces régions restent bien supérieurs à la moyenne des cinq dernières années, en particulier pour le riz, le maïs, le millet, le sorgho, le manioc et l'huile végétale. En Afrique de l'Ouest et centrale, plus de deux ménages sur trois n'ont pas les moyens de s'offrir une alimentation saine. Et 8

⁴Rapport Mondial sur les Crises Alimentaires (GRFC), 2024

⁵ Nations unies, 2023

⁶ Cadre harmonisé 2023 (CILSS)

enfants sur 10 âgés de 6 à 23 mois ne consomment pas le nombre minimum de groupes d'aliments dont ils ont besoin pour une croissance et un développement optimal⁷.

L'Afrique subsaharienne continue d'importer des quantités importantes de produits alimentaires. L'Afrique est le continent qui est le plus dépendant des importations alimentaires, avec 13% des dépenses qui y sont consacrées⁸. La dépendance est en train de s'aggraver face aux perturbations des systèmes alimentaires, aux mutations des modes d'approvisionnement, de production et de distribution des produits à l'échelle mondiale. Cette situation découle des conséquences de certaines réalités géopolitiques et éco climatiques néfastes et retarde le continent dans la mise en œuvre du commerce intra africain avec la ZLECAF avec les corridors de production à l'échelle du continent.

Au Sénégal, une personne sur cinq est toujours en situation d'insécurité alimentaire. En 2023, 3 078 418 personnes⁹ sont considérées comme en situation d'insécurité alimentaire (IA) modérée (sous-pression)¹⁰ et 679 889 en IA sévère (crise à pire), représentant respectivement 17% et 4% de la population sénégalaise. Quant à la prévalence de la malnutrition aigüe¹¹, elle a augmenté entre 2018 et 2023, passant de 8% à 10%, alors que le retard de croissance des enfants de 0 à 5 ans a enregistré des progrès notables entre 2011 et 2023 avec une réduction de 27% à 18%. Toutefois, elle garde cependant un même niveau de prévalence de 2019 à 2023.

En 2023, l'activité économique a été affectée par les tensions géopolitiques et les conditions sécuritaires qui sévissent dans la sous-région. Concernant les prix, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB s'est établie à 5,5% contre 8,4% l'année précédente¹².

Le pays reste tributaire des importations en denrées alimentaires de première nécessité. Les chocs extérieurs ont mis encore plus en exergue la dépendance du Sénégal aux importations, notamment en denrées alimentaires de première nécessité. Ainsi, elles¹³ ont augmenté, en 2022, de 40,4 %, pour atteindre 7 549,4 milliards de FCFA, contre 5 378,5 milliards de FCFA en 2021. La balance commerciale du Sénégal en

⁷ Nations unies

⁸ FAO, 2023

⁹ Les résultats du Cadre Harmonisé (CH) mois de mars

¹⁰Ces personnes ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles

¹¹ EDS

¹² INPHC

¹³ NACE, ANSD, 2023

2022 s'est établie à -3 986,0 milliards de FCFA, contre -2 493,7 milliards de FCFA l'année précédente. En 2023, le Sénégal a importé¹⁴ pour 979,14 milliards FCFA de denrées alimentaires, essentiellement du riz, du blé, du maïs, des fruits et légumes, des produits laitiers, des huiles et du sucre contre 1070 milliards FCFA en 2022.

La population Sénégalaise est en croissance continue et se situe à 18 millions en 2023 et devrait atteindre le cap des 39 millions en 2050¹⁵. Cette population est très jeune avec près de 75% ayant un âge qui ne dépasse pas 34 ans. Cette situation exigera une planification rigoureuse, pour satisfaire les besoins alimentaires et répondre aux défis en matière notamment d'éducation et de santé. En outre, l'urbanisation croissante et les évolutions dans les modes de consommation induisent des mutations dans la demande en produits alimentaires.

La pauvreté demeure toujours plus prépondérante en milieu rural qu'en milieu urbain, avec pour conséquence l'exode rural et la migration internationale. Ainsi, le taux de pauvreté monétaire est évalué à 37,5% en 2021/2022 avec des disparités. L'analyse selon le milieu de résidence révèle que 75,4% des pauvres vivent en milieu rural, contre 24,6% en milieu urbain¹⁶. Cette situation explique entre autres la persistance de l'exode rural qui touche en premier lieu les ménages agricoles. En effet, d'après le RGPH5, la proportion de migrants récents est plus élevée chez les individus qui s'activent dans l'agriculture (4,6%), l'élevage (3,1%), la sylviculture (4,6%) et chez ceux qui exercent les services domestiques (4,2%).

L'emploi des jeunes reste l'un des défis majeurs pour l'économie sénégalaise. Le taux de chômage des jeunes reste élevé et appelle à une meilleure structuration des chaînes de valeur agropastorales pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire.

Le secteur primaire est un pilier social et économique du Sénégal et son développement fait face aux défis de compétitivité qui entravent sa durabilité. Le secteur agricole, qui a contribué¹⁷ en 2023 à hauteur de 15,5% du PIB et occupe 34% de la population active¹⁸. Selon le RGPH5, 44,5% des ménages sénégalais pratiquent l'Agriculture.

¹⁴ ANSD, 2023

¹⁵ ANSD 2024, Agenda Sénégal 2050

¹⁶ Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM

¹⁷ SEF 2023

¹⁸ RGPH5

Le Sénégal dispose de potentialités de développement des activités agricoles et d'élevage. Ainsi, les terres arables du pays sont estimées à 3,4 millions d'hectares, soit 19% du territoire national. En outre, le potentiel irrigable du pays s'élève à 350 000 hectares, dont 130 000 déjà aménagés, correspondant à seulement 4% des terres arables. Les ressources hydriques, accessibles sur la majeure partie du territoire, comprennent des eaux de surface, des nappes phréatiques et des eaux souterraines. Ces ressources peuvent être mobilisées pour améliorer l'irrigation, permettant ainsi une agriculture plus productive et durable. De plus, la localisation du Sénégal sur la côte atlantique lui confère un avantage climatique, avec des conditions tempérées durant cinq mois de l'année. Cela permet de développer notamment des productions horticoles, avicoles et laitières offrant des opportunités pour répondre à la demande des marchés intérieurs et extérieurs. Cependant, la croissance démographique rapide exerce une pression croissante sur les ressources en eau. L'urbanisation rapide pose également des défis en termes de gestion des eaux usées et de fourniture d'eau potable en quantité suffisante. Le changement climatique accentue également les problèmes liés à la disponibilité et à la qualité de l'eau pour l'alimentation humaine et l'eau de production.

La majorité des exploitations agricoles, qui sont de type familial, allient des cultures de rente et des cultures vivrières, tout en possédant des animaux en élevage associé aux cultures. En parallèle, des exploitations modernes se développent, adoptant un modèle entrepreneurial ou d'agro-business. Ces exploitations bénéficient d'investissements plus ou moins importants, qu'ils soient nationaux ou étrangers, et se concentrent sur des filières à forte valeur ajoutée, telles que l'horticulture, principalement pour l'exportation. **Les systèmes d'élevage identifiés au Sénégal sont le système pastoral, les systèmes mixtes agropastoraux et les systèmes spécialisés dont les périurbains.** Le Sénégal, demeure engagé, à l'instar des pays du Sahel, conformément à la Déclaration de Nouakchott de 2013, pour le renforcement du pastoralisme en tant que mode reconnu d'appropriation et d'utilisation des terres avec pour finalité de « sécuriser les modes d'existence et les moyens de production des populations pastorales et d'accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30 pour cent dans les 6 pays concernés au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs sous un horizon de 5 à 10 ans ». Un tel choix articule l'appropriation et la gestion durable des parcours pastoraux à l'accès équitable aux ressources en eau pour sécuriser les systèmes d'élevage pastoral et transhumant et réduire leur vulnérabilité et à la valorisation du potentiel des productions animales.

L'accès à l'énergie est crucial pour les ménages et l'agro industrialisation mais reste déficitaire et inégal pour transformer le secteur agropastoral. Au Sénégal¹⁹, près de 8 ménages sur 10 ont accès à l'électricité avec des disparités par région. En effet, pour Dakar et Ziguinchor, au moins neuf ménages sur dix ont accès à l'électricité contre moins de 5 sur 10 pour Tambacounda, Kolda et Kédougou. Les importations constituent la principale source de l'énergie²⁰. En effet, 3 889,2 ktep réparties en charbon (11,3%), pétrole brut (30,4%), essence (1,9%), diesel et gasoil (24,3%), fioul (15,4%), carburateur (6,0%), gaz de pétrole liquéfié (4,0%) et les autres produits du pétrole (6,7%), sont importés.

C'est dans ce contexte qu'a été adopté l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050. Ce nouveau référentiel des politiques économiques et social a identifié des filières prioritaires liées aux quatre moteurs de croissance à savoir :

- **Industries extractives** (4 filières) : hydrocarbures et pétrochimie, phosphates et engrais, matériaux de construction et fer-métallurgie ;
- **Agriculture et Industries agroalimentaires** (9 filières) : Céréales locales, Arachide et Oléagineux, Horticulture, Produits Forestiers Non Ligneux, Produits d'élevage, Produits halieutiques, Agro-industries, Coton, Sel ;
- **Industries manufacturières** (6 filières) : industrie pharmaceutique, Cuir, Textile-habillement, Assemblage, Recyclage des déchets, filières industrie pharmaceutique ;
- **Services à valeur ajoutée** (3 filières) : Tourisme et Hospitalité, Industries Culturelles et Créatives, Numérique.

La nouvelle Stratégie de Souveraineté alimentaire entend libérer le potentiel du secteur agropastoral et agro-alimentaire à travers particulièrement les jeunes et les femmes qui peuvent être des leviers clés pour promouvoir les innovations technologiques et numériques dans les chaînes de valeur alimentaires.

II. Analyse diagnostique de l'agriculture et de l'élevage

2.1. Etat des lieux des politiques passées

La Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) 2004-2024, cadre réglementaire pour guider le secteur. La LOASP, élaborée par le biais d'un processus

¹⁹ SSEN 2020-2021, ANSD

²⁰ SSEN 2020-2021, ANSD

participatif, itératif et multi-acteurs de 2002 à 2004, a été votée par l'Assemblée Nationale le 25 mai 2004 et promulguée par décret présidentiel sous la loi n° 2004-16 du 4 juin 2004, portant Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (ou LOASP) sur la période 2004 - 2024. La LOASP a été conçue pour servir de « cadre légal d'orientation stratégique du développement de l'agriculture sénégalaise, pour 20 ans, à travers surtout la modernisation de l'exploitation agricole familiale et la promotion de l'entreprenariat agricole rural ». Au terme de la durée projetée et sur instruction des hautes autorités, un processus de réexamen de la LOASP a été entamé, sous la coordination du ministère en charge de l'Agriculture, en vue d'en établir le bilan de sa mise en œuvre et de proposer une version révisée à soumettre à l'Assemblée Nationale.

Le bilan fait ressortir que sur les 52 engagements contenus dans La LOASP, 18 ont été réalisés, 28 sont en cours de réalisation et 6 n'ont pas pu être mis en œuvre. Toutefois, il convient de noter qu'un des engagements phares, à savoir, le Conseil supérieur d'Orientation agro-sylvo-pastorale et les Comités régionaux, mis en place par décret n°2007-1147 du 4 octobre 2007, ne se sont jamais réunis. Parmi les freins à la coordination de la mise en œuvre de la LOASP, il faut relever que le Ministère en charge de l'Agriculture, principal animateur du processus, est sujet, depuis lors, à une instabilité institutionnelle du fait de la réaménagement du Gouvernement.

Le Programme national d'Investissement agricole pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (PNIASAN) 2018-2022, constitue la traduction nationale par l'Etat du Sénégal. Cette deuxième génération du PNIA de la politique agricole régionale (ECOWAP), alignée au « Programme Détailé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) », aux engagements des chefs d'Etats à Maputo en 2003 et à Malabo en 2014, et à l'Agenda 2030 des Nations unis (ODD). Il prend également en compte les ambitions émises à l'échelle nationale. Le bilan du PNIASAN laisse apparaître des efforts importants réalisés en termes d'accroissement des financements publics vers l'Agriculture. De façon spécifique, les efforts budgétaires annuels de l'Etat ont été multipliés par 1,46% entre 2013 et 2021. Cependant, il faut noter que depuis 2016, la part des dépenses de l'agriculture dans le budget général hors charges communes est en dessous de l'engagement de Malabo (10%).

Par ailleurs, des progrès ont été enregistrés sur certaines filières stratégiques comme le riz, l'arachide, l'oignon, le lait et l'aviculture même si les cibles projetées n'ont pas toutes été atteintes. Des acquis ont été enregistrés portant sur l'inclusivité du processus de formulation et la mise en place du Groupe de Dialogue Social et Politique qui a facilité la mobilisation et l'implication des Organisations de la Société civile (OSC). Toutefois, des faiblesses ont été notées dans la mise en œuvre en lien avec : (i) l'insuffisance des ressources financières due notamment à l'absence de programmes mobilisateurs et de

Business meeting. Cet état de fait s'est fait sentir dans sa mise en œuvre à travers le dysfonctionnement d'organes clés de son architecture institutionnelle.

Déclaration de Malabo sur le PDDAA 2014

- 1. Le réengagement aux principes et valeurs du processus PDDAA**
- 2. Le réengagement à améliorer le financement des investissements dans l'agriculture:**
 - *Le respecter de l'objectif de 10% des dépenses publiques ;*
- 3. L'engagement à éradiquer la faim d'ici à 2025 :**
 - *Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation) ;*
 - *Réduire les pertes post-récoltes au moins de moitié ;*
 - *Nutrition: réduire le retard de croissance à 10% ;*
- 4. L'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par à une croissance et une transformation agricoles inclusives;**
 - *Soutenir la croissance du secteur agricole dans le PIB annuel à moins 6% ;*
 - *Mettre en place et / ou renforcer les partenariats inclusifs entre les secteurs public et privé pour des chaînes de valeur d'au moins cinq (5) produits agricoles et d'élevage prioritaires qui ont une forte liaison avec les petites exploitations agricoles.*
 - *Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles.*
 - *Entrée et participation préférentiel les des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie lucrative et attractive*
- 5. La volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles et d'élevage de base et des services connexes.**
 - *Tripler le commerce intra-africain des produits agricoles et d'élevage ;*
 - *Accélérer la Zone de libre-échange continentale et la transition vers un système continental de tarif extérieur commun ;*
- 6. Engagement à renforcer la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres chocs connexes ;**
 - *S'assurer que d'ici à 2025 au moins 30% des ménages d'agriculteurs /d'éleveurs résistent à ces chocs ;*
- 7. Engagement à la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats,**
 - *À travers le cadre des résultats du PDDAA - effectuer une procédure d'évaluation biennale des produits agricoles et d'élevage.*

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS) visait à mettre en œuvre les orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE) dans le domaine de l'agriculture pour la période 2014-2017. Le programme avait ciblé les filières prioritaires par cercles concentriques glissants.

En 2017, à la fin de mise en œuvre du PRACAS, les résultats obtenus pour la production de riz padddy sont évalués à 1 011 269 tonnes, soit un taux de réalisation de 63% par rapport à la cible de 1 600 000 tonnes. Malgré ces résultats en deçà des attentes, les niveaux de production ont doublé entre 2013 et 2017. Ce résultat s'explique en partie par les efforts fournis par l'Etat à travers entre autres par la mise en valeur des terres, la formation et la vulgarisation de nouvelles technologies (nouvelles variétés de semence,

techniques culturales, etc.), l'augmentation du niveau d'équipement (production, récolte et transformation), l'augmentation de la quantité de semences mise à la disposition des riziculteurs (d'environ 1 000 tonnes en 2012 à près de 8 000 tonnes en 2017), la certification de toute la semence depuis 2015 contrairement à ce qui se faisait avant, les cessions de semences assurées par des organisations rizicoles réduisant les détournements d'objectifs, la mutualisation des interventions de productions de l'ensemble des acteurs, projets et programmes, sociétés à travers un cadre de coordination unique le Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR).

La production de l'arachide s'est établit à 1 405 223 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 140% par rapport à la cible de 1 000 000 tonnes. Cette dynamique résulte des efforts entrepris par l'Etat dans la reconstitution du capital semencier. A la date du 31 Octobre 2017, la quantité de semences d'arachide subventionnée est estimée à 75 000 tonnes, dont 55 000 tonnes de certifiées. A ces facteurs, s'ajoutent la poursuite du renforcement du matériel agricole et la redynamisation de l'industrie de transformation de l'arachide. Pour ce qui est de la production d'oignon dépasse l'objectif de 350 000 tonnes fixé dans le PRACAS pour 2016, soit un taux de réalisation de 112%. Elle a connu un bond au cours des cinq dernières années avec une production qui est passée de 210 000 tonnes en 2012 à 393 225 tonnes en 2016. Cette performance résulte de l'effet combiné de l'engagement des producteurs et de l'accompagnement de l'Etat.

La lettre de Politique sectorielle de Développement de l'Elevage (LPDE 2017-2021) : L'évaluation de la mise en œuvre de la LPDE 2017-2021 a fait ressortir une tendance haussière des principales productions animales (lait, viande et œufs) sur la période sans pour autant que les besoins nationaux ne soient couverts. Les progrès ont été portés par le dynamisme du secteur privé mais aussi par l'investissement public, notamment pour le secteur de l'élevage. Toutefois, des contraintes structurelles demeurent. Il s'agit principalement de la faible productivité des élevages et du manque de compétitivité des chaînes de valeur animales. Malgré ces contraintes, il convient de noter que la chaînes de valeur avicole reste dynamique. De potentialités d'exportation existent également notamment pour le porc, les cuirs et peaux, le miel et la cire. Des améliorations sont possibles à travers une meilleure situation zoo sanitaire, un renforcement de la résilience des systèmes d'élevage extensif et un appui à l'émergence d'un secteur commercial.

2.2. Etat des principales chaînes de valeur agricoles

2.2.1. Productions végétales

- ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION CERÉALIERE

La production céréalier a enregistré sur la période 2014-2023 une croissance de plus de 220% passant de 1 251 247 tonnes, en 2014 à 4 015 165 tonnes, en 2023. La production du riz paddy est en nette augmentation, passant de 559 021 tonnes en 2014 à 1 525 464 tonnes en 2023. Celle du mil est instable car enregistrant une progression irrégulière mais on note tout de même une augmentation par rapport à 2014 pour s'établir à 1 260 709 tonnes en 2023. Quant aux productions de maïs et de sorgho, elles restent dans la même dynamique sur la période : la production du maïs est passée de 178 732 tonnes en 2014 à 855 033 tonnes en 2023, tandis que celle du sorgho est passée de 102 323 tonnes à 364 577 tonnes.

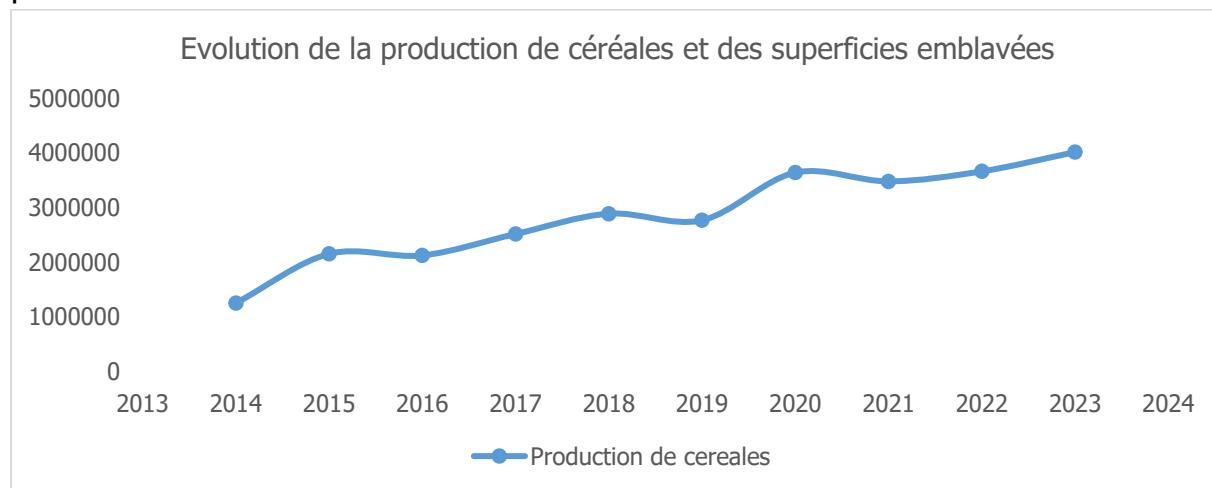


FIGURE 2 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CEREALES ET DES SUPERFICIES EMBLAVEES DE 2014-2023

- ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION HORTICOLE

Pour les légumes, la production a connu une progression depuis 2014. En effet, elle est passée de 752 425 tonnes en 2014 à 1 274 750 tonnes en 2023, soit une augmentation de 69%. Cette production est tirée en grande partie par l'oignon qui représente environ 31% de la production totale en 2023. Outre l'oignon, la performance s'explique aussi par celle des filières patate douce et tomate. En effet, la production de patate douce est de 111 400 tonnes en 2023 et celle de la tomate est évaluée à 153 100 tonnes en 2023. En outre, il faut souligner aussi les performances de la pomme de terre dont la production est passée de 29 680 tonnes en 2014 à 142 500 tonnes en 2023.

S'agissant des fruits, la production de mangue représente un peu plus de 43% de la production totale de fruits en 2023 et est estimée à 123 200 tonnes. Le potentiel n'est cependant que peu exploité du fait surtout de la mouche des fruits et d'un déficit de capacité de conservation. Outre la mangue, la production fruitière est portée par la production d'agrumes et de banane. La production d'agrumes représente plus de 21% de la production totale de fruits en 2023 et est estimée à 60 500 tonnes. La production de banane, a quant à elle, connu une hausse de 4% entre 2022 et 2023.

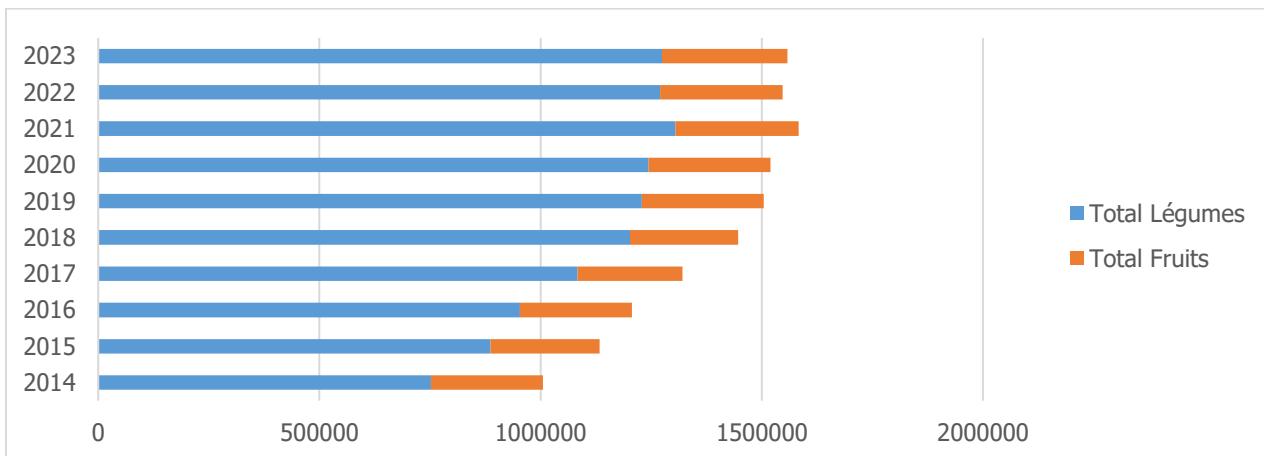


FIGURE 3 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE LEGUMES ET DE FRUITS DE 2014 A 2023

Evolution de la production d'ognon

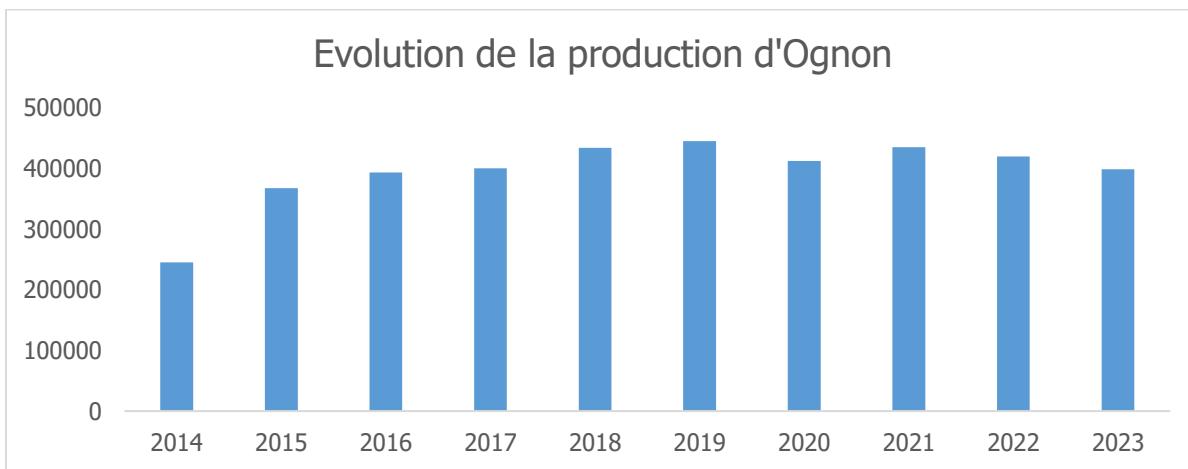


FIGURE 4 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OGNON DE 2014 A 2023

Evolution de la production de tomates

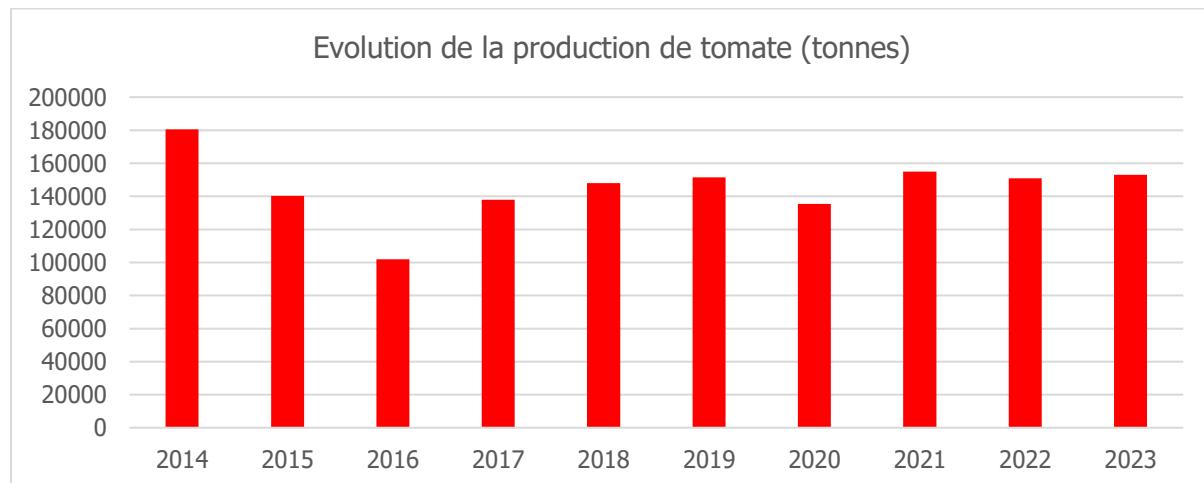


FIGURE 5 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE TOMATE DE 2014 A 2023

Evolution de la production de mangue

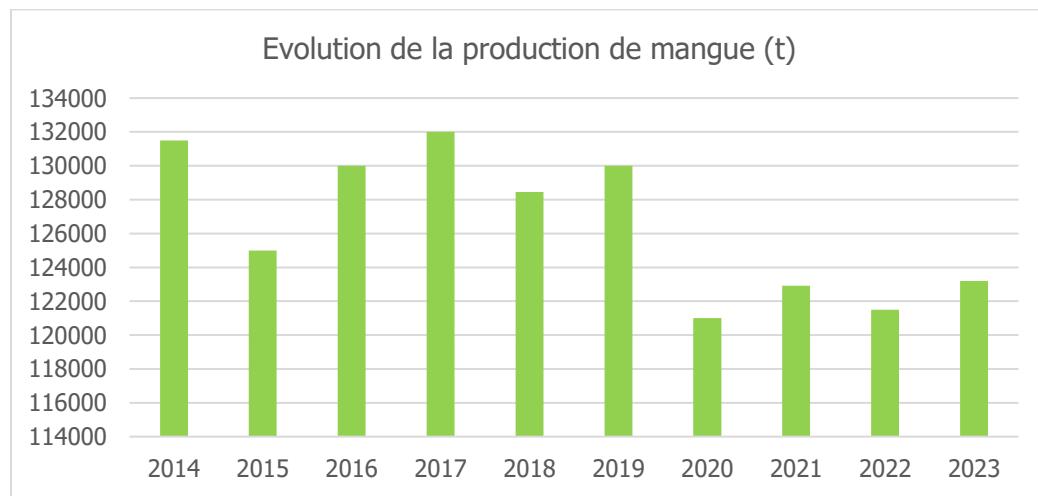


FIGURE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MANGUE DE 2014 A 2023

Evolution de la production de banane

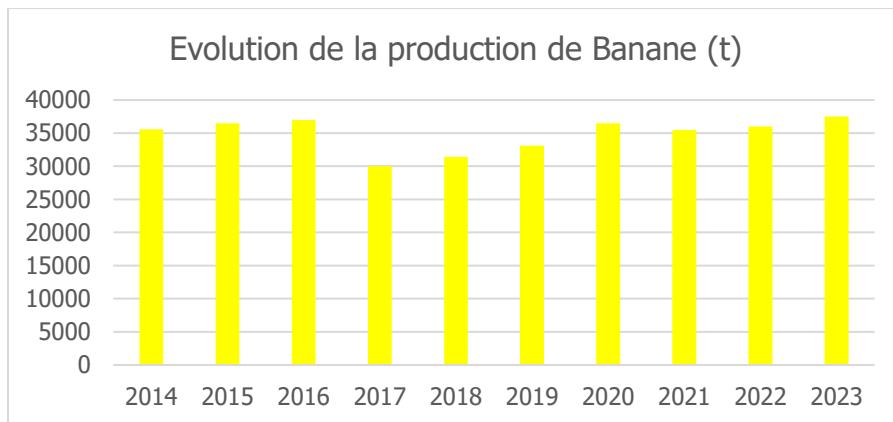


FIGURE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BANANE DE 2014 A 2023

• ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ARACHIDE

L'arachide constitue la première culture industrielle au Sénégal. Elle figure parmi les produits les plus exportés et pèse sur la balance commerciale. La production arachidière s'établit à 1 675 329 tonnes en 2023 soit une hausse de 12% par rapport à la campagne agricole précédente et de 25,5% sur la moyenne de la période 2014-2022. Cette même tendance s'est maintenue sur les rendements qui passent de 762 kg/ha en 2014 à 1 336 kg/ha en 2023. Cette dynamique à la hausse est également notée au niveau des superficies emblavées qui sont passées de 878 659 ha en 2014 à 1 253 527 ha en 2023.

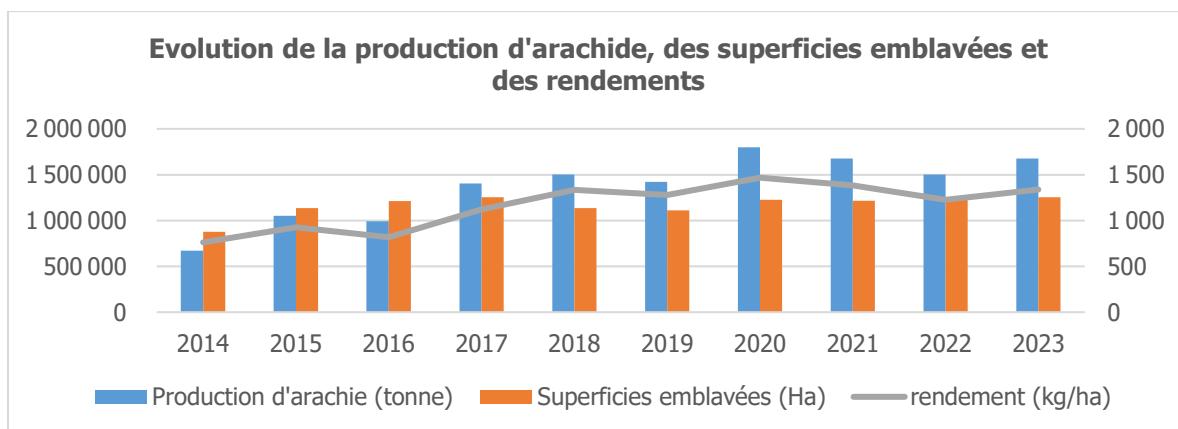


FIGURE 8 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ARACHIDE, DES SUPERFICIES EMBLAVÉES ET DES RENDEMENTS DE 2014 A 2023

- **EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES CULTURES DE DIVERSIFICATION**

En 2023, la production de manioc a connu une hausse au cours de la période 2014-2023 passant de 257 259 à 1 388 741 tonnes. Les performances de cette filière pourraient à coup sûr contribuer de façon significative à la souveraineté alimentaire grâce à la transformation. Comme le manioc, en 2023, la production de pastèque a connu, sur la période 2014-2023, une hausse passant 229 267 à 1 384 635 tonnes. Pour le niébé, la production a connu une hausse au cours de la période avec une production 62 032 à 221 798 tonnes. S'agissant du Sésame, les volumes sont passées de 7 378 tonnes à 60 036 tonnes entre 2014 et 2023.

- **CULTURES FOURRAGÈRES**

Il est noté une nette évolution régressive des pâturages naturels des zones où domine l'élevage extensif, essentiellement dépendant de la biomasse produite dans ces parcours, par suite des impacts drastiques de la variabilité climatique sur les écosystèmes pastoraux. En effet, selon le gradient nord sud les ressources fourragères sont structurellement en déséquilibre. Les éleveurs tentent de compenser cette situation par la mobilité des troupeaux qui se heurtent de plus en plus à l'avancée du front agricole et l'étalement urbain. Or, ce mode d'élevage occupe une place prépondérante dans la couverture des besoins nationaux en viandes rouges et abats, d'une part, en lait, d'autre part. En outre, les divers chocs exogènes évoqués plus haut ont eu pour résultante de renchérir le coût des provendes. Ainsi, le recours aux cultures fourragères devient incontournable pour l'amélioration, voire le simple maintien des performances actuelles des deux types de production sus indiqués, alors que les surfaces emblavées, consacrées à la production fourragère en 2021 restent insignifiantes.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE 2019 A 2023 (TONNES)

	2019	2020	2021	2022	2023
Céréales					
Mil	897 574	807 044	1 144 855	1 039 860	1 097 033
Sorgho	295 463	270 168	377 323	352 474	363 164
Maïs	485 673	530 705	761 883	754 621	787 750
Fonio	3 921	5 151	6 761	6 678	6 623
Riz (Eq blanchi)	1 206 587	1 155 730	1 349 723	1 326 761	1 409 120
Racines et tubercules					
Patate douce	89 397	96 360	89 730	107 670	111 400
Manioc	1 022 802	1 030 592	1 346 474	1 328 889	1 328 889
Pomme de terre	140 000	158 875	147 985	143 640	142 500
Oléagineuses					
Arachide (coque)	1 500 588	1 421 288	1 797 486	1 677 804	1 677 804
Sésame	18 552	24 304	36 110	37 586	37 586
Coton	15 123	15 737	20 165	21 776	13 130
Légumineuses					
Niébé	152 753	184 137	253 897	239 194	239 194
Fruits					
Banane	31 422	33 110	36 500	35 500	37 500
Mangues	128 450	130 000	121 000	122 905	123 200
Autres fruits					62 100
Légumes					
Carottes	17 085	24 600	22 300	30 000	30 500
Tomates	77 000	73 048	65 850	88 350	85 500
tomate cerise	71 000	78 396	69 560	66 700	67 600
Oignons frais	434 112	444 871	412 305	435 000	398 750
Choux	105 096	189 618	158 412	159 166	161 500
Haricots verts	18 815	20 879	19 560	21 122	19 900
Gombo	14 000	22 185	23 112	21 250	22 300
Pastèque			1 177 476	1 611 188	1 611 188
Melon			24 850	25 308	26 650
Bissap			1 510	1 500	1 650
Autres	209 751	215 875	208 960	205 000	206 500

2.2.2. Productions animales

• VIANDE

La production de viande et d'abats a connu une tendance haussière entre 2018 et 2022, passant de 255 831 à 309 863 tonnes. Elle est répartie sur la même période, de manière relativement équilibrée entre viandes rouge et blanche.

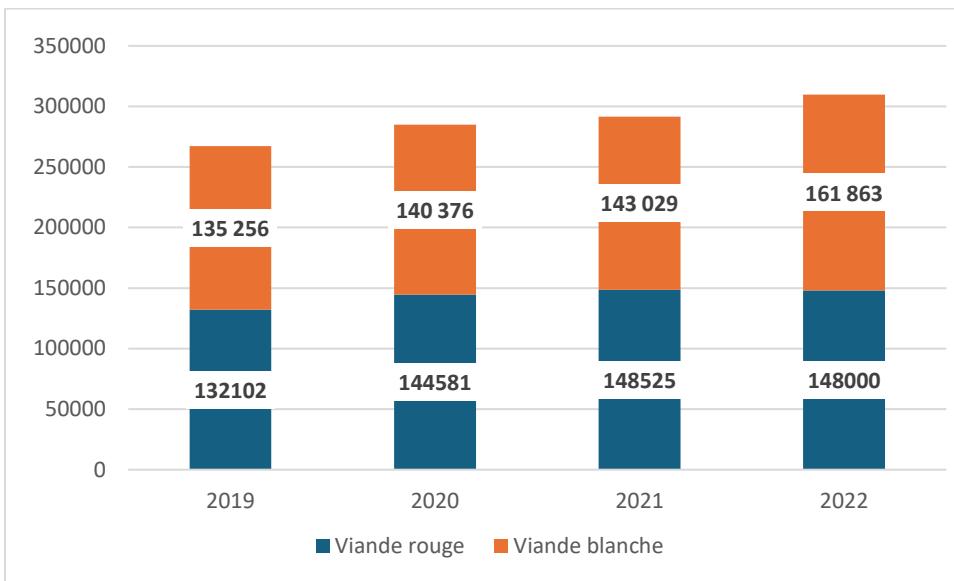


FIGURE 9 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ABATS ENTRE 2018 ET 2022 PAR TYPE DE VIANDE
(SOURCE : MASAE, 2023)

L'analyse de l'évolution de cette production, selon le type de viande, entre 2018 et 2022, fait apparaître une situation différenciée. Ainsi, la production de viande rouge a peu évoluée, avec un croit moyen annuel de 6%, alors que celle de viande blanche a enregistré des progrès notables avec une croissance moyenne annuelle de 2%.

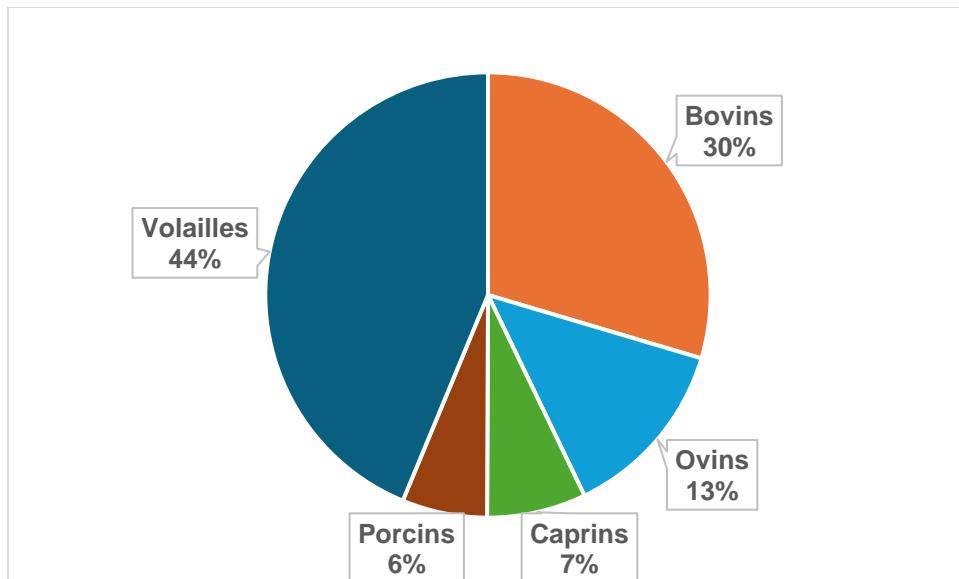


FIGURE 10 : REPARTITION DE LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ABATS PAR ESPECE SUR LA PERIODE 2018-2022
(SOURCE : MEPA, 2023)

La répartition de la production de viande et d'abats par espèce (2018-2022) montre une prédominance de la volaille (44%), viande la plus consommée au Sénégal, et de la viande bovine (30%). Des progrès importants ont été enregistrés dans la filière avicole grâce au dynamisme de l'investissement privé qui a été favorisé par la mesure d'interdiction²¹ portant sur les importations de produits de l'aviculture et de matériels avicoles usagés. La consommation moyenne de viande par habitant, sur la période 2018-2022, a été de 17,36 kg. Elle a été couverte en moyenne à 95% par la production locale. Il faut toutefois noter que la consommation de viande est fortement tributaire d'une part des importations d'animaux sur pied provenant du Mali et de la Mauritanie et d'abats provenant de l'Union Européenne, d'autre part. En outre, un renchérissement des prix de la viande rouge lié à la cherté de l'aliment bétail est noté ces dernières années. Pour la viande de volaille, les segments des œufs à couver et de la provende sont fortement dépendants des importations.

- Œufs de consommation

²¹ Arrêté ministériel n° 7717 en date du 24 novembre 2005 portant interdiction d'importer des produits de l'aviculture et de matériels avicoles usagés

La production d'œufs de consommation a fortement augmenté entre 2017 et 2021, passant de 719 millions d'unités à 1 300 millions d'unités ; ce qui correspond à un croît annuel moyen de 17%.

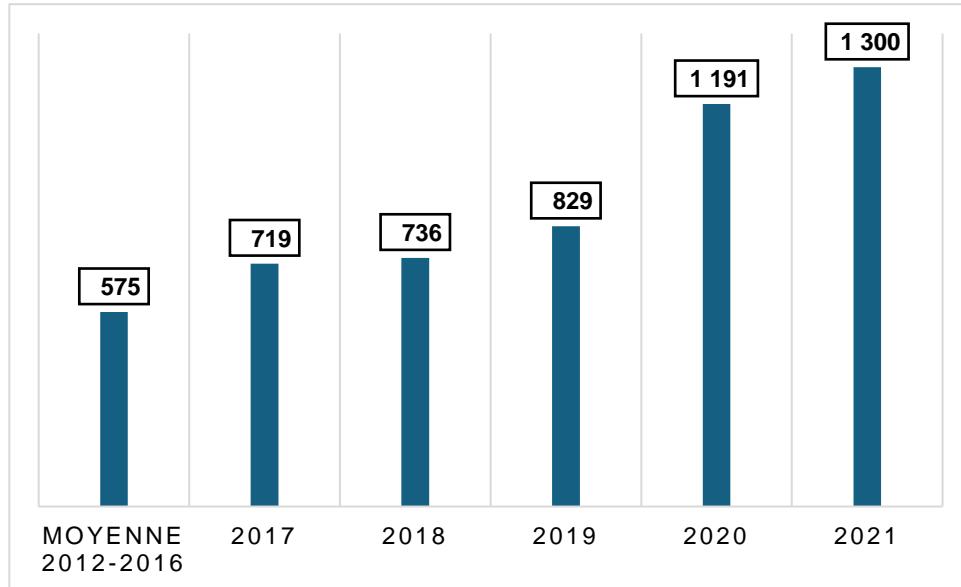


FIGURE 11 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ŒUFS DE CONSOMMATION (EN MILLIONS D'UNITÉS) ENTRE 2017 ET 2021 (SOURCE : MEPA, 2022)

Cette situation, telle que ressortie dans le graphique ci-dessus, est en phase avec l'augmentation de la consommation par habitant qui est passée de 47 unités en 2017 à 75 unités en 2021.

- LAIT

La production de lait cru est passée de 243,5 à 280,8 millions de litres entre 2017 et 2021 ; soit une croissance moyenne par an de 4%. Elle est portée par les élevages pastoraux qui ont contribué à 52%, en moyenne, entre 2017 et 2021, à la production nationale de lait.

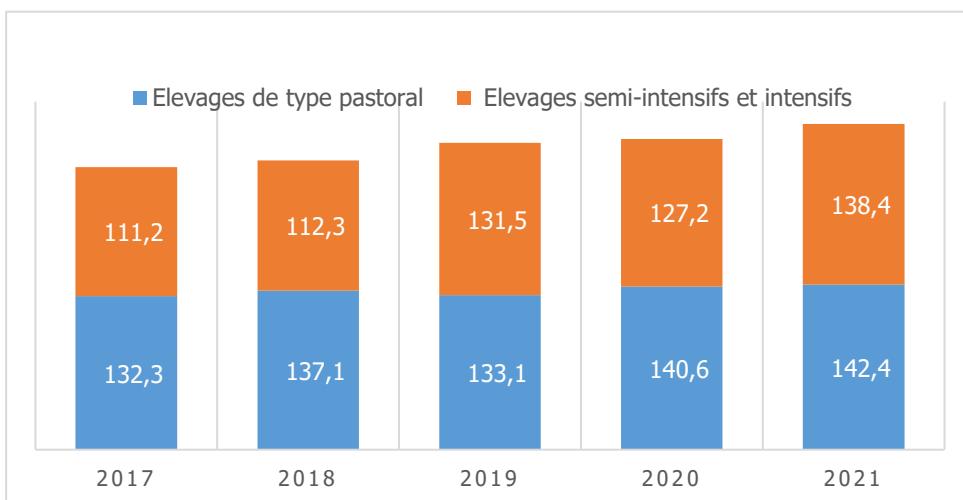


FIGURE 12 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA PRODUCTION DE LAIT PAR TYPE D'ELEVAGE ENTRE 2017 ET 2021 (SOURCE : MEPA, 2022)

La consommation moyenne par habitant de lait et de produits laitiers a atteint, entre 2017-2021, 34 litres. La couverture de cette consommation est assurée à 47% par la production locale et à 53% par les importations. Les contraintes de filière lait résident principalement dans la faible productivité des élevages et le manque de compétitivité du lait local.

- CUIRS, PEAUX ET PHANERES

La filière cuirs et peaux est la première filière d'exportation du secteur de l'élevage du pays avec une contribution annuelle au PIB de l'ordre de 20 milliards de FCFA. Cependant, les exportations sont en baisse, passant de 6 047 tonnes en 2017 à 1 301 tonnes en 2021. Cette situation est due principalement à : i) la mauvaise qualité des peaux collectées liée, d'une part, au marquage au feu des animaux au niveau de parties nobles et d'autre part, au manque d'équipement de boucherie adéquat permettant d'éviter les trous et les coutelures lors du dépeçage ; ii) la forte demande de certains pays de la sous-région en cuir brut à des fins alimentaires; iii) l'implantation d'exportateurs non immatriculés qui pratiquent le dumping sur la quasi-totalité des peaux de petits ruminants dans les abattoirs.

- MIEL ET CIRE

Le marché du miel et de la cire qui représentait en 2018 une valeur de 12,6 milliards FCFA, est essentiellement dominé par le miel ; la cire ne représentant que 700 millions FCFA. Il se décompose en miel vendu localement pour 9,5 milliards FCFA, en miel exporté (2,4 milliards FCFA) et en cire dont la quasi-totalité est exportée vers le Japon. La

production de miel est en pleine expansion, passant de 2 300 tonnes en 2009 à 4600 tonnes en 2018 (taux de croit moyen annuel de 11,1%). Pour la cire, elle a évolué de 450 à 1 250 tonnes (taux de croit moyen annuel de 19,67%) sur la même période. La production se fait par cueillette (20% de la production) mais aussi à l'aide de ruches traditionnelles, de ruches semi-modernes (30% de la production) et modernes (50% de la production) nettement plus performantes.

- EQUIDES

Les effectifs d'équidés estimés en 2021 à 1 045 018 têtes (585241 équins et 459777 asins) constituent une réelle niche d'emplois et de richesses dans l'économie rurale à travers la traction équine et asine pour l'agriculture, l'accès à l'eau, le transport, etc. Ces effectifs sont concentrés pour une proportion de 66% dans le bassin arachidier. Pour améliorer la mise en cohérence des interventions menées dans la filière, une stratégie de développement de la filière des équidés a été adoptée en 2019. Différentes initiatives ont été prises dans le cadre de l'amélioration génétique des races, l'organisation de la traction hippomobile, l'identification des chevaux et la formation des acteurs aux métiers liés aux équidés. Quant à la production de poulains améliorés autour du haras national de Kébémer et des haras régionaux de Dahra, Thiès, Kaolack et Mbacké, elle a fortement contribué à la floraison d'une sous filière à fort potentiel de création de richesses et d'emplois. Ainsi, les effectifs de poulains et pouliches métis sont passés de 800 à 2 432 têtes sur la période 2017-2021.

2.2.3. Le contrôle de la qualité des produits d'origine animale et végétale

La sécurité sanitaire des aliments est un élément essentiel pour garantir une véritable souveraineté alimentaire, car les aliments doivent être sains à tous les stades de la chaîne alimentaire, de la production à la récolte, en passant par la transformation, le stockage, la distribution, la préparation et la consommation. Dès l contrôle sanitaire des denrées alimentaires d'origine végétale et animale est nécessaire pour préserver la santé des cultures et des animaux à travers la promotion de pratiques durables et l'amélioration de la qualité des produits qui facilite l'accès aux marchés. C'est pourquoi, le Sénégal a fait le choix d'améliorer la productivité tout en renforçant les capacités de contrôle à tous les niveaux des différents sous-secteurs de l'Agriculture. En effet, les programmes de l'agriculture et de l'élevage doivent s'appuyer des stratégies de surveillance et de contrôle appropriées et opérationnelles.

Sur le plan phytosanitaire, une approche de lutte intégrée est privilégiée qui combine différentes méthodes de contrôle des nuisibles et maladies, y compris des pratiques culturales, biologiques, et chimiques, visant à réduire l'utilisation de pesticides tout en maintenant une productivité agronomique et pastorale optimale. C'est dans ce cadre que

la direction de la protection des végétaux (DPV) a mis en place un dispositif de surveillance et de lutte phytosanitaire contre les nuisibles des cultures, des pâturages et des stocks. Elle assure également le contrôle pour les graines, les boutures et les racines à l'entrée et à la sortie du territoire national. Ainsi, la campagne 2022-2023 a connu une situation phytosanitaire particulièrement maîtrisée, marquée par l'émergence de nouveaux ravageurs et les infestations ont été notées plus dans les localités de Louga, Linguère et Malem-Hodar (figure 14). Toutefois, il est nécessaire de renforcer les capacités pour assurer une bonne couverture (seuls 94 222 ha prospectés pour la campagne 2022-2023) des différentes régions, surtout face aux impacts des changements climatiques et à l'introduction de nouvelles variétés de cultures. En effet, ces changements peuvent favoriser l'apparition, l'émergence et la prolifération des nuisibles dans les systèmes de production. Il devient donc essentiel d'adopter des stratégies adaptées, telles que la surveillance régulière des cultures, l'éducation des agriculteurs aux bonnes pratiques phytosanitaires, et le développement de variétés résistantes, afin de protéger efficacement les récoltes et les stocks.

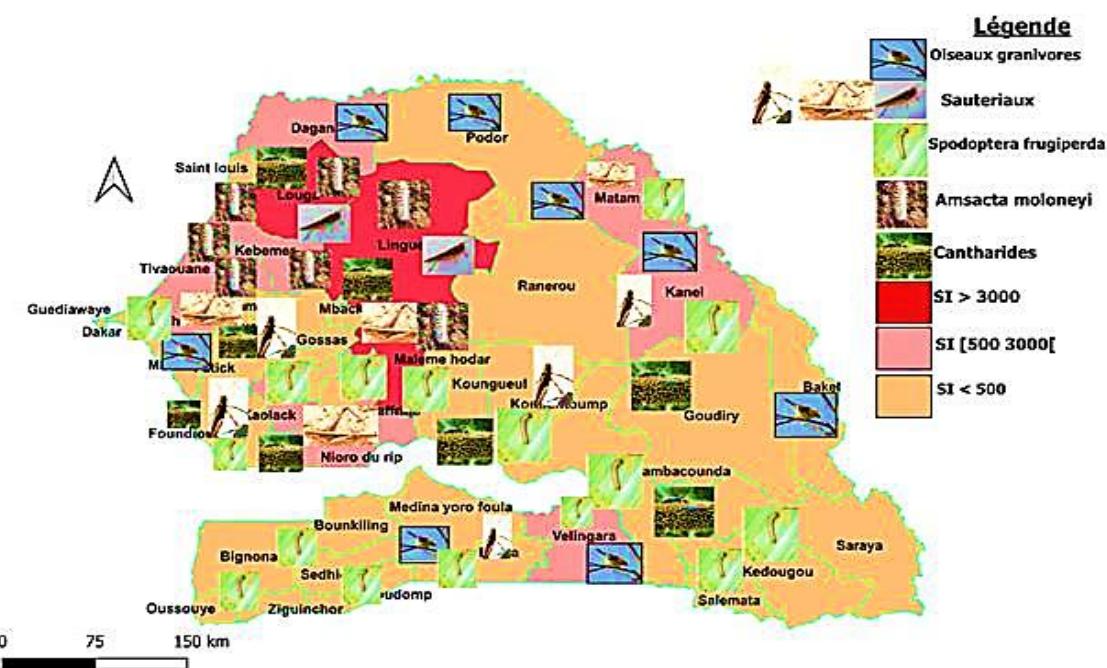


FIGURE 13 : DISTRIBUTION DES PRINCIPAUX RAVAGEURS EN 2023 (DPV, 2024)

TABLEAU 2 : SUPERFICIE PROSPECTEES, INFESTEES ET TRAITEES PAR REGION EN 2023

Régions	Superficie prospectées (ha)	Superficie infestée (ha)	Superficie traitée (ha)
Kaffrine	6 895	4 245	4 245
Kaolack	7 220	3 947	3 947
Fatick	3 415	725	722
Diourbel	220	120	120
Louga	45 607	31 398	20 080
Thiès	7 156	6 448	5 639
Dakar	250	220	220
Matam	2 860	448	559,28
Tambacounda	2 605	807	3 412
Kédougou	505	96	595
Saint-Louis	4 265	4 129	6 719,07
Kolda	11 811	408	268,53
Sédhiou	1 166	534	225
Ziguinchor	247	10	10
Total	94 222	53 536	46 762

Dans le domaine animal, la Direction des services vétérinaires (DSV) assure la protection sanitaire des animaux ainsi que le contrôle de qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, en relation avec les structures concernées aux niveaux national, sous-régional, régional et international. A cet effet, elle assure la surveillance épidémiologique pour préserver la santé animale, la santé publique et adapter le contrôle des maladies animales au nouveau contexte de mondialisation du commerce et aux risques liés aux échanges d'animaux et de produits d'origine animale. Les rapports d'activités de 2023 des régions de Dakar, Diourbel, Matam et Kolda, ainsi que ceux des abattoirs de Dakar et Mbour, ont révélé l'abattage et l'inspection de 849 236 têtes d'animaux de boucherie (bovins, ovins, caprins, dromadaires, porcs), totalisant un poids de 23 619 322 kg et une valeur financière estimée à 84 810 198 350 FCFA (Tableau 3 et 4). Le contrôle porte aussi sur les autres denrées telles que les œufs de consommation, le lait, le lait caillé, le fromage, le beurre et les charcuteries. Cette année a également été marquée par une recrudescence des ventes de viandes de volailles importées frauduleusement, en violation de l'arrêté interministériel n°007717 du 24 novembre 2005, et des saisies ont été réalisées pour contrer cette pratique illégale.

TABLEAU 3 : RECAPITULATIF DES ANIMAUX ABATTUS ET INSPECTES A L'ABATTOIR DE DAKAR EN 2023

Abattages contrôlés		Nombre d'animaux inspectés	Poids total des carcasses (Kg)	Valeur financière des carcasses (FCFA)
Bovins	Abattoir de Dakar	71 673	7 364 751	25 776 628 500
	Abattoir de Mbour	4102	720 881	2 523 083 150
	Région de Dakar	37 933	5 760 885	20 163 097 500
	Région de Diourbel	17 966	2 423 852	8 483 482 000
	Région de Matam	7172	858 994	3 006 479 000
Ovins	Abattoir de Dakar	457 482	3 727 260	14 163 588 000
	Abattoir de Mbour	1218	18 875	75 500 000
	Région de Dakar	2779	479 533	1 822 225 400
	Région de Diourbel	19 134	302 901	1 211 604 000
	Région de Matam	9028	108 046	432 182 000
Caprins	Abattoir de Dakar	172 921	1 288 619	4 896 752 200
	Abattoir de Mbour	1086	13 266	53 064 000
	Région de Dakar	1517	16 619	63 152 200
	Région de Diourbel	25 226	231 083	924 332 000
	Région de Matam	15 965	172 165	688 658 000
Porcs	Abattoir de Dakar	3 983	114 864	459 456 000
Dromadaires	Abattoir de Mbour	1	279	1 114 400
	Région de Diourbel	50	16 450	65 800 000
Totaux		849 236	23 619 322	84 810 198 350

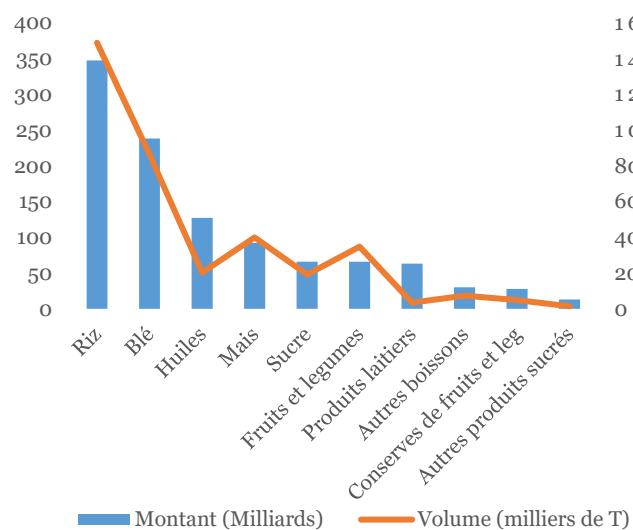
TABLEAU 4 : SAISIES D'ANIMAUX DE BOUCHERIE OPÉRÉES EN 2023

Localités	Valeur financière des saisies (FCFA)
Abattoir de Dakar	77 470 026
Abattoir de Mbour	3 841 200
Région de Dakar	261 043 450
Région de Diourbel	20 425 052
Région de Matam	5 114 300
Totaux	367 894 028

2.2.4. Volume des importations de denrées alimentaires

Au regard des faibles productions locales, l'économie sénégalaise reste donc fortement tributaire des importations alimentaires. En 2023, le Sénégal a importé²² pour 979,14 milliards FCFA de denrées alimentaires, essentiellement du riz, du blé, du maïs, des fruits et légumes, des produits laitiers, des huiles et du sucre contre 1070 milliards FCFA en 2022 représentant 70% des besoins du pays. Malgré son potentiel et les progrès enregistrés ces dernières années, le Sénégal demeure fortement dépendant des importations alimentaires, ce qui compromet sa sécurité alimentaire et nutritionnelle mais aussi sa souveraineté économique et politique.

FIGURE 15 : DIX (10) BIENS DE CONSOMMATION LES PLUS IMPORTÉES EN 2022



SOURCE : DIX (10) BIENS DE CONSOMMATION LES PLUS (SOURCE : ANSD) IMPORTÉES EN 2022

Illustration 1. Classement des biens de consommations les plus importés au Sénégal (Valeur en 2023)



Source : ANSD – SIKAFinace,

Cette dépendance aux importations s'explique par la **faible compétitivité des chaînes de valeur agricoles**. En effet, les faibles rendements résultant d'investissements insuffisants dans le secteur, ainsi que le manque d'accès aux marchés, exacerbent cette situation. Les activités agroindustrielles sont également confrontées à des défis et à des lacunes majeures, notamment une transformation insuffisante des produits alimentaires. Une plus grande importance devrait être accordée aux technologies post-récolte et de

²² ANSD, 2023

transformation qui aident à augmenter la commercialisation de la production des agriculteurs en ajoutant de la valeur aux cultures, tout en réduisant les pertes alimentaires et en améliorant la sécurité sanitaire des aliments.

2.3. Diagnostic de la gouvernance des systèmes alimentaires

Les différentes parties prenantes sont listées au tableau ci-dessous. Il s'agit de l'Etat et ses démembrements, des acteurs des chaînes de valeur agricoles et leurs organisations, du secteur privé, de la société civile, des partenaires techniques et financiers.

TABLEAU 5 : PARTIES PRENANTES DANS LA GOUVERNANCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE AU SENEGAL

Eléments du Système alimentaire	Structures concernées
Institutions Etatiques	Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie, de l'Eau et Assainissement, la Santé, les Infrastructures, de la Famille, du Développement communautaire, de l'Education, des Collectivités territoriale le Conseil national de Sécurité alimentaire (SE CNSA), l'armée, ministère du sport et la jeunesse, le Conseil national de Développement de la Nutrition, le Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (CSAR), Le <i>Codex alimentarius</i> , l'Association sénégalaise de Normalisation, ASEPEX, Haut Conseil <i>One health</i> , <i>Institutions de recherche et conseils</i> (ISRA, ITA...), ANCAR, les fonds pour le financement de la recherche (FNRAA), du conseil agricole, de la formation agricole, de l'organisation des acteurs (structuration des filières) (FNDASP), de la modernisation des exploitations agricoles (FADSR), pour la stabulation (FONSTAB)
Secteur privé	Les acteurs des chaînes de valeur et leurs organisations, de l'industries agro-alimentaire
Société civile	ONG, Association de consommateurs
Partenaires techniques et financiers	Système des Nations Unies, Institutions de Brettons Woods, Coopération bilatérale et multilatérale,
Producteurs	Producteurs, organisations paysannes, interprofessions, faitières, coopératives...

Malgré la multitude et la diversité des intervenants, le diagnostic de la gouvernance du système alimentaire fait ressortir deux contraintes majeures, liées notamment à l'absence de mise en cohérence des interventions dans le secteur de l'alimentation ; l'absence de cadre de coordination unique sur l'alimentation y compris la planification, le suivi et l'évaluation.

TABLEAU 6 : CARACTERISTIQUES DES ORGANISATIONS

Statut	Mandat	Niveau territorial d'intervention
Coopérative (OHADA)	Fournir aux sociétaires des services d'approvisionnement en intrants, de conseils techniques et de mise en marché collective des productions	Territoire national
Association – Loi n° 66-70 du 13 juillet 1966 – Vocation généraliste	Assurer la représentation et la défense des intérêts collectifs auprès de l'Etat et des partenaires, la formation professionnelle	Territoire national, régional, continental et mondial
Association – Loi n° 66-70 du 13 juillet 1966 – Vocation spécialisée par produit	Fourniture de services techniques aux membres (intrants, conseils, équipements agricoles), mise en marché collective auprès des acteurs des chaînes de valeur	Territoire national,
Organisations Interprofessionnelles Agricoles-Décret 2008-1260 du 10 novembre 2008	Promouvoir durablement le développement de la filière et assurer la représentativité et la défense des intérêts de la filière	Territoire national, régional
ONG	Formation professionnelle, intermédiation avec les acteurs de chaînes de valeur, le développement de partenariats techniques, scientifiques et commerciaux	Territoire national, régional, continental et mondial
GIE	Mutualisation des ressources des membres pour fournir des services techniques	Territoire national
Syndicat	Défense des intérêts des membres Négociation avec les pouvoirs publics Formation et information Renforcement de la solidarité et de la coopération Plaidoyer et sensibilisation Soutien juridique et social	Territoire national

En outre, différents rapports et diagnostics ont fait ressortir des dysfonctionnements et un manque d'efficacité dans la mise en œuvre des interventions vers l'agriculture liés principalement à la mal gouvernance.

2.4. Evaluation de la mobilisation des financements

Le budget global représente en termes de prévisions de dépenses, 8% du budget général de l'Etat hors dettes et dépenses communes, en deçà des engagements des Chefs d'Etats de Malabo (2014) de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à ce secteur rural. Tiré principalement par le sous-secteur de l'agriculture (70%), il a absorbé près de 783 976 595 525 FCFA dont 75,64% d'investissement et 34,75% de fonctionnement.

Tableau 7 : Evolution des dépenses allouées au secteur agricole de 2018 à 2022

SOUS SECTEUR / ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET SOUS SECTEUR AGRIC	195 508 028 840	147 931 050 011	135 231 724 632	138 617 432 372	166 688 359 670
BUDGET SOUS SECTEUR ELEVAGE	23 782 009 580	12 906 443 175	14 970 890 258	16 130 512 290	10 493 864 657
	38%	38%	38%	38%	38%
BUDGET SOUS SECTEUR ENVIRONNEMENT	16 060 375 427	18 577 217 718	15 908 238 618	25 057 201 206	42 251 948 858
	100%	78%	94%	91%	68%
BUDGET SOUS SECTEUR PECHE	39 557 490 630	22 675 074 980	15 595 756 142	22 851 844 917	38 645 027 368
	64%	85%	99%	90%	51%
TOTAL BUDGET SECTEUR AGRICOLE	274 907 904 477	202 089 785 884	181 706 609 650	202 656 990 785	258 079 200 552
	54%	31%	33%	25%	43%
BUDGET GENERAL DE L'ETAT HORS DETTE PUBLIQUE ET CHARGES COMMUNES	2 641 402 596 900	2 237 614 671 417	2 558 612 276 630	2 805 913 557 599	1 432 469 370 234
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR AGRICOLE EN % DES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	6%	7%	9%	7%	14%
RESSOURCES EXTERIEURES DU SECTEUR	147 127 112 000	62 583 194 829	59 256 587 170	50 760 020 966	111 533 551 583
PART DU FINANCEMENT EXTERIEUR DANS LE SECTEUR AGRICOLE	54%	31%	33%	25%	43%

2.5. Matrice FFOM/SWOT

<u>Forces</u>
Politique et Contextuel <ul style="list-style-type: none">- Existence d'une volonté politique de faire de l'agriculture et de l'élevage le moteur de croissance (Stratégie nationale de Développement 2025-2029, LOASP etc.)- Souveraineté alimentaire priorité du Sénégal- Coopération bilatérale et multilatérale dynamique- Existence d'un cadre juridique pour encadrer les activités agricoles et d'élevage- Existence de référentiel stratégique en genre et de programmes de développement en faveur des jeunes et des femmes.
Naturel et Écosystèmes <ul style="list-style-type: none">- Potentialités hydrographiques, en terres cultivables et en terres irrigables
Organisation et technique <ul style="list-style-type: none">- Existence de ressources humaines qualifiées et expérimentées- Existence de structures d'appui conseil, de formation, de recherche agricole, zootechnique, vétérinaire et de technologie alimentaire- Existence de dispositifs de surveillance, de prévention et de contrôle phytosanitaires et zoosanitaires- Existence d'organisations professionnelles et interprofessionnelles- Diversité des productions agropastorales- Existence d'une offre de financement variée- Existence d'une compagnie d'assurance agricole- Dynamique de modernisation de l'agriculture et accroissement de l'investissement aussi bien des exploitations familiales que de l'agrobusiness
<u>Faiblesses</u>
Base productive et Infrastructures et aménagements <ul style="list-style-type: none">- Insuffisante maîtrise de l'eau- Dépendance vis-à-vis du climat- Déficit en aménagements hydroagricoles, en infrastructures et équipements pour la production et la valorisation- Faible disponibilité de semences certifiées- Faible potentiel génétique du cheptel- Difficultés d'accès et de sécurisation du foncier agricole et pastoral- Faible accès et contrôle des femmes et des jeunes aux facteurs et moyens de production- Dégradation de la fertilité des sols et salinisation des terres- Insuffisance des intrants en quantité et qualité- Insuffisance de la disponibilité et de l'accessibilité à l'alimentation du cheptel
Système de Surveillance et de Protection <ul style="list-style-type: none">- Manque de coordination des actions de surveillance et de lutte contre les nuisibles des végétaux

- Persistance de maladies animales et de nuisibles des végétaux endémiques, transfrontaliers et zoonotiques
- Insuffisance du maillage des laboratoires pour le diagnostic des maladies et d'hygiène alimentaire
- Insuffisance de l'inspection et du contrôle des denrées alimentaires, des animaux, des produits (végétaux, animaux, phytosanitaires et vétérinaires)

Organisation

- Manque d'intégration des jeunes dans les chaînes de valeur agroalimentaires
- Faible attractivité des activités agropastorales (perception négative de l'agriculteur et l'éleveur, pénibilité du travail, absence de statut et de reconnaissance des métiers, faible revenu)
- Manque d'adéquation entre le besoin en ressources humaines et le personnel mis à disposition
- Absence de cadre de coordination unique sur l'alimentation
- Faible digitalisation des procédures administratives
- Faible niveau d'intensification et de productivité des exploitations
- Importantes pertes post-production

Financement

- Niveau de financement faible et peu approprié
- Faible investissement dédié aux services agricoles (recherche, formation et conseil agricole et rural et structuration des filières...)

Valorisation

Insuffisance dans la disponibilité, l'accessibilité et de la diversification des produits d'origine animale et végétale

Encadrement technique et Gouvernance

Faible couverture géographique du dispositif du conseil agropastoral et rural

- Insuffisance du niveau de qualification des acteurs des chaînes de valeur
- Faible adaptation des pratiques de culture et d'élevage au changement climatique
- Insuffisante résilience des acteurs des chaînes de valeur aux chocs
- Faible diffusion et adoption des technologies et innovations générées par la recherche agropastorale
- Absence de procédures techniques
- Absence de mise en cohérence des interventions dans le secteur de l'alimentation
- Insuffisance de la fonctionnalité des locaux des services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage ainsi que des moyens logistiques
- Difficultés de coordination des interventions des structures, des projets et programmes
- Dispersion des interventions
- Insuffisances dans la planification et l'opérationnalisation du système de suivi évaluation
- Insuffisances relatives aux statistiques
- Absence d'une interface de gestion administrative et de suivi évaluation du MASAE
- Absence de fiches de postes pour les agents du MASAE

<u>Opportunités</u>
<ul style="list-style-type: none">- Stabilité politique et sociale du pays
Disponibilité importante de Ressources naturelles
<ul style="list-style-type: none">- Surfaces de terres cultivables étendues en vallées et bas-fonds,- Eaux de surface et souterraines en abondance
Financement
<ul style="list-style-type: none">- Développement des systèmes financiers décentralisés- Alternatives en produits et services financiers adaptés aux besoins de l'activité agricole (financements verts ...)
Position géographique stratégique du Sénégal
<ul style="list-style-type: none">- Accessibilité à différents marchés internationaux et régionaux
Renforcement du capital infrastructurel du pays
Politique et partenariat
<ul style="list-style-type: none">- Agenda 2030 des Nations unies- Agenda 2063 de l'Union africaine- Politique d'élevage au niveau continental (Stratégie de Développement de l'Élevage en Afrique)- Existence d'Espaces communautaires (UEMOA, CEDEAO) et régional (ZLECAF)- Initiative régionale CEDEAO (Offensive Lait)- Existence de la Contribution déterminée nationale (CDN)
<u>Menaces</u>
<ul style="list-style-type: none">- Instabilité institutionnelle- Fluctuations des valeurs des produits agricoles et d'élevage- Augmentation de l'endettement- Vulnérabilité aux changements climatiques- Situation sécuritaire précaire au Sahel et au niveau international- Persistance de maladies animales et de nuisibles des végétaux endémiques et transfrontaliers et zoonotiques- Pandémies- Résistance aux antimicrobiens

2.6. Leçons apprises des expériences passées et en cours

Les principales leçons tirées des expériences nationales montrent que la réussite d'une stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal ne pourra se faire sans assurer strictement la bonne gouvernance du secteur agropastoral. En outre, les facteurs de succès suivants ont aussi été identifiés :

- i. un portage politique fort avec notamment un engagement de ressources financières internes ;
 - ii. l'adoption d'une approche chaines de valeur et des investissements massifs dans les infrastructures et équipements ruraux (hydraulique, mobilité, électrification, formation, services sociaux de base) pour soutenir la production et la transformation ;
 - iii. une équité des interventions entre les petites exploitations agricoles familiales, les gros producteurs et l'agrobusiness ;
 - iv. des réformes administratives impliquant une bonne planification, une coordination et un engagement fort des pouvoirs publics notamment pour la réalisation et l'entretien des infrastructures ;
- (v) l'implication de tous les acteurs en particulier des organisations de producteurs (OP) et le secteur privé, dans la gouvernance des programmes ;
- (vi) la concentration sur des programmes phares ayant des effets d'entraînement.

Toutefois, il a été noté qu'au Sénégal la mise en œuvre de trop nombreux projets, chacun présentant une faible couverture, des avantages limités, des systèmes de gestion et de gouvernance inadéquats.

L'analyse de la mise en œuvre des stratégies de souveraineté alimentaire réussies en Afrique (Maroc, Ethiopie, Egypte, Malawi, Ghana, Rwanda) fait ressortir comme leçons apprises :

- *Investissement public massif dans l'agriculture* : Les pays qui ont réussi à progresser vers la souveraineté alimentaire ont investi dans la modernisation de l'agriculture, notamment à travers l'irrigation, la mécanisation, la gestion de la santé des sols et l'amélioration des intrants (semences et engrains).
- *Accès aux intrants agricoles* : Les subventions sur les intrants (semences, engrains) ont été cruciales pour aider les petits exploitants à améliorer leur productivité.
- *Infrastructures* : Le développement des infrastructures (routes, entrepôts, systèmes d'irrigation) est essentiel pour assurer un accès aux marchés et réduire les pertes post-récoltes.
- *Encadrement technique* : La vulgarisation agricole et la formation des agriculteurs ont permis d'améliorer les techniques de production et la gestion des terres.

- *Partenariat public-privé* : La promotion des investissements privés dans l'agriculture, notamment dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et d'élevage, a été essentielle pour la croissance durable du secteur.
- *Utilisation des innovations technologiques et du numérique* a transformé l'agriculture de pays africains en améliorant l'accès à l'information, aux financements et aux marchés, tout en augmentant la productivité et la résilience face aux défis climatiques. Les technologies de précision, l'irrigation intelligente et les systèmes de gestion climatique ont permis une utilisation plus efficace des ressources, tandis que des solutions comme la chaîne de froid et la traçabilité numérique réduisent les pertes post-récolte et renforcent les chaînes de valeur agricoles.

2.7. Défis majeurs, enjeux et priorités

Les défis majeurs identifiés découlent du diagnostic et des priorités pour assurer la souveraineté alimentaire.

- **Les sols et l'eau : des ressources nécessaires à gérer avec précaution.**
- **L'amélioration de l'accès aux intrants** particulièrement aux semences/engrais, vaccins de qualité et en quantité suffisantes.
- **L'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire** particulièrement la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.
- **un meilleur accès des acteurs des chaînes de valeur au financement.**
- Une intégration accrue de l'**assurance agricole** par les exploitations dans leurs stratégies de mitigation des risques.
- Le renforcement **du stockage, de la conservation et de la transformation** des produits agricoles.
- Promotion de la **mécanisation et d'une meilleure gestion des équipements et infrastructures.**
- **La mobilisation des jeunes vers les chaînes de valeur agricoles et animales.**
- **une réforme foncière pour faciliter la sécurisation et l'accès à la terre des paysans, aux jeunes et aux femmes.**
- Transformer les systèmes de production **modernisation et intensification dans la durabilité.**
- **Promotion des « champions »** dans les filières en tant que catalyseur des petites exploitations familiales.
- **Une agriculture et un élevage qui génèrent des emplois décents et des revenus importants.**
- **Une meilleure inclusion des femmes dans les chaînes de valeur.**

- **Promotion de l'innovation et de la digitalisation** dans les chaînes de valeur agroalimentaires.

Les défis majeurs identifiés découlent du diagnostic et des priorités pour assurer la souveraineté alimentaire :

En somme, l'agriculture et l'élevage se retrouvent confrontées à plusieurs défis:

- (i) garantir la souveraineté alimentaire sur les produits animaux et d'élevage ;
- (ii) contribuer à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition;
- (iii) renforcer la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur agropastorales ;
- (iv) répondre aux enjeux environnementaux ;
- (v) contribuer à générer des emplois et des revenus décents notamment pour les jeunes et les femmes.

Au regard de ces défis et leçons apprises, se dégagent **les enjeux stratégiques de développement** qui tournent autour de :

- **l'accroissement des productions, de la productivité et de la résilience des exploitations agricoles ;**
- **l'amélioration de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles et d'élevage ;**
- **le renforcement de la recherche, de la formation, du conseil et du financement des chaînes de valeur agropastorales ;**
- **l'amélioration de la gouvernance du secteur agropastoral.**

3. STRATEGIE



III. Stratégie

3.1. Fondamentaux de la stratégie

L'Agenda national de transformation Sénégal 2050 ambitionne de faire du pays **une puissance agricole moderne en 2050 assurant sa souveraineté alimentaire et exportant ses produits vers le monde**. Pour ce faire, une transformation structurelle des systèmes agro-alimentaires est nécessaire.

Dans sa déclinaison quinquennale qu'est la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) l'objectif général poursuivi est de « **Promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté nationale** ».

« L'Agriculture²³ et l'Industrie agro-alimentaire (AIAA) » a été identifiée comme un des quatre moteurs de croissance de l'axe stratégique « **Economie compétitive** » de la SND dans le cadre de l'objectif stratégique « **Développer des moteurs de croissance dans les pôles territoires compétitifs** ».

3.2. Déclinaison de la stratégie sectorielle dans les pôles territoires

Dans la perspective de la mise en œuvre de politiques publiques efficaces pour une transformation des conditions de vie des sénégalais, l'État a pris l'option d'ériger des pôles territoriaux compétitifs et intégrés, moteurs d'un développement économique et social. Cette dynamique repose sur une déclinaison cohérente des stratégies sectorielles, soutenue par un secteur privé fort, tant dans la mobilisation des financements que dans la mise en œuvre des projets à l'échelle des huit (8) pôles territoriaux identifiés. Une attention particulière sera accordée à la cohérence et à l'efficacité des interventions dans ces territoires.

Pour concrétiser cette ambition, des filières prioritaires en lien avec l'agriculture et l'élevage ont été identifiées par pôle selon :

- **pôle Dakar** : Agriculture et Industries agroalimentaires ;
- **pôle Thiès** : Agriculture et Industries agroalimentaires, Agropole Ouest (horticulture), produits halieutiques ;
- **pôle Centre** : Pôle agro-industriel, Agropole centre (arachide & oléagineux, céréales, sel) ;

²³ Agriculture inclut agriculture, élevage, pêche et foresterie

- **pôle Diourbel-Louga** : Agriculture et Industries agroalimentaires ;
- **pôle Nord** : Grenier agricole du Sahel, Agropole Nord (pêche et aquaculture, riz, céréales, sucre) ;
- **pôle Sud** : Grenier agricole et Pôle agroindustriel / Agropole Sud (fruit, légumes, céréales, anacarde, arachide) ;
- **pôle Nord-Est** : Pôle industriel Phosphates-Engrais, Élevage intensif: viande & lait ;
- **pôle Sud-Est** : Agriculture et Industries agroalimentaires, Agropole Est (céréales, bananes, coton).

3.3. Mobilisation du privé pour le développement du secteur

Conformément à la vision 2050, le secteur privé devra porter le développement endogène des pôles territoires à travers les différents secteurs ou domaines d'intervention des ministères. Pour ce faire il est impératif de mettre en place un cadre de gouvernance du secteur efficace, en rapport avec le rôle et les attentes du secteur privé dans le financement et l'optimisation de la qualité des services publics dans un contexte de rareté des ressources publiques.

Intitulé du ministère	Opportunités ou « points d'entrée » pour le secteur privé
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Mise en place des Coopératives agricoles communautaires, Mise en place de Centres de Gestion des Équipements et Infrastructures ruraux (CGEIR), Renforcement des capacités de stockage et de conservation des produits agricoles et d'élevage, Production de semences certifiées, services de fournitures d'intrants et d'équipements, promotion de l'utilisation solaire et des autres énergies renouvelables sur toute la chaîne de valeur, service d'aménagements hydroagricoles, fermes de reproducteurs volaille, production et valorisation produits végétaux et animaux, fermes individuelles intégrées, cultures fourragères et alimentation animale, construction d'abattoirs et valorisation des déchets, mise en place de serres le long des autoroutes, financements verts....

3.4. Vision

La vision à l'horizon 2034 de la SSA est de « **faire du Sénégal une puissance agricole moderne sous régionale assurant durablement sa souveraineté alimentaire** ».

Il s'agira, au-delà, de réduire de façon substantielle les importations et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays et de créer des emplois pour les jeunes et les femmes d'ici 2034, de conquérir le marché sous régional à travers le développement de chaînes de valeur agricoles compétitives intégrées à l'industrie agroalimentaire.

3.2. Objectif Général

L'objectif général de la SSA est de « **assurer durablement la souveraineté en produits agricoles et d'élevage, tout en créant des emplois et des revenus décents pour les jeunes et les femmes sur toute la chaîne de valeur** ».

3.3. Objectifs stratégiques

Partant du diagnostic, de la vision et de l'objectif global de la SSA, la stratégie se décline sur trois objectifs stratégiques (OS) :

- ❖ **Amélioration de la productivité, des productions et de la valorisation agropastorale** ;
- ❖ **Renforcement de la recherche, de l'innovation, de la formation, de l'appui-conseil et du financement agropastoral** ;
- ❖ **Amélioration de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage**.

Pour chaque objectif stratégique, plusieurs actions prioritaires sont identifiées et seront exécutées à travers différents programmes et réformes phares.

3.4. Théorie du Changement de la SSA

Énoncé d'Objectif:

S' il y a une base productive sécurisée grâce à des ressources en eau productive disponibles, l'aménagement des terres réalisé après sécurisation du foncier, la fertilité des sols restaurée, un service semencier rénové, le potentiel des ressources génétiques animales développé et le pastoralisme sécurisé ; **des exploitations agricoles modernisées** grâce à des infrastructures et équipements de production adapté mis à leur disposition, des pratiques de culture et d'élevage innovantes, intensives, durables promues, la santé des plantes et des animaux préservée, l'alimentation adéquate du cheptel assurée ; la résilience des exploitations agricoles renforcée grâce à une diversification agricole promue, des capacités de résilience face aux chocs promues ;

Si les infrastructures et équipements de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, les capacités des acteurs sont renforcées de même le consommer local et de la labélisation et normes sont promus

Si la Recherche, l’Innovation, le Conseil et la formation agricole et le continuum sont renforcées, le financement durable et la structuration des chaines de valeur sont assurés

Si la gouvernance du secteur est améliorée avec les capacités d’intervention du service public renforcées, l’attractivité du secteur promue, le partenariat, la coopération, le cadre législatif et réglementaire renforcés, la planification, le suivi évaluation et les statistiques agropastorales améliorés.

ALORS le Sénégal **serait une puissance agricole moderne sous régionale assurant durablement sa souveraineté alimentaire**

CAR il y aura l’accroissement de la productivité, des productions et de la résilience des exploitations agricoles ; l’amélioration de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles et d’élevage couplée au renforcement de la recherche, du conseil agricole et du financement des chaînes de valeur et le Gouvernement, et les autres acteurs des chaînes de valeurs agricoles travailleront en étroite collaboration avec les autres parties prenantes au processus de développement, notamment les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et du secteur privé, pour soutenir les réformes structurelles nécessaires et mobiliser les financements, le suivi-évaluation et la communication nécessaires pour la mise en œuvre des interventions prévues dans le plan d’actions de la SSA.

Théorie de Changement

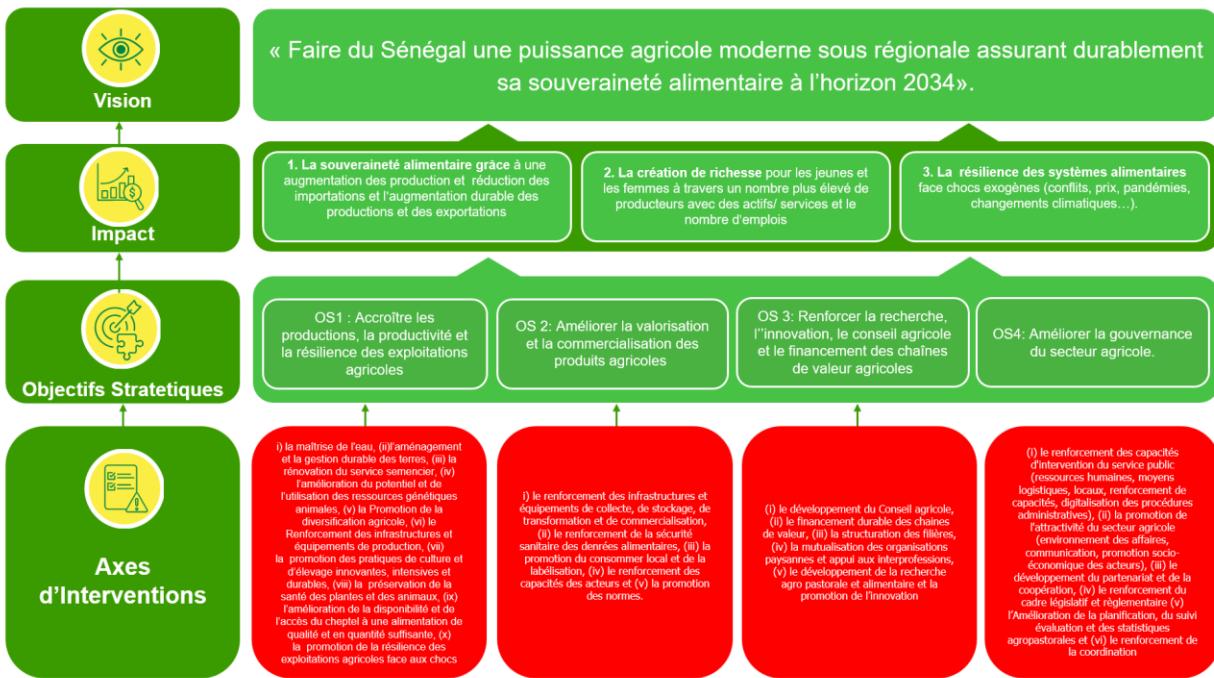


FIGURE 15 : THEORIE DU CHANGEMENT

3.5. Valeurs et principes

Pour une mise en œuvre effective de la stratégie, des valeurs et principes ont été identifiés :

❖ Valeurs :

- a. **Le patriotisme et le civisme** afin de promouvoir l'élan de citoyenneté depuis le bas-âge et une prise de conscience populaire dans le changement des habitudes, le consommer local, la participation surtout des jeunes à la transformation et la souveraineté du pays ;
- b. **la solidarité et le volontariat** par une mise en cohérence et en synergie, des interventions et des ressources, avec une implication volontaire pour atteindre le même objectif commun ;
- c. **L'intégrité et la collégialité** que l'ensemble des acteurs du secteur doivent mettre en avant pour s'approprier les décisions prises par la majorité dans un esprit de collaboration, de concertation et d'équipe.

❖ **Principes directeurs :**

- d. **l'approche chaîne de valeur** pour créer un partenariat entre différents maillons de la chaîne dans le but de répondre à la demande des consommateurs et de créer de la valeur ajoutée ;
- e. **l'inclusion, le partenariat, la concertation et la promotion de la réinsertion sociale**, particulièrement pour les jeunes, les femmes, les populations avec handicap, la diaspora sénégalaise sur les chaînes de valeurs et entre acteurs ;
- f. **l'équité territoriale** de manière à corriger les inégalités entre les territoires et promouvoir la notion des pôles économiques tels que définis dans le « Sénégal 2050 » ;
- g. **la durabilité des systèmes de production et la préservation de l'environnement** dans la conception et la mise en œuvre des interventions pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- h. **l'approche genre** qui privilégie l'implication des jeunes et des femmes dans toutes les initiatives et axes d'interventions ;
- i. **la redevabilité** impliquant l'obligation de rendre compte et de responsabilité qui doit animer tous les acteurs du secteur afin d'instaurer la confiance.

3.6. Orientations stratégiques et axes d'interventions

De l'analyse des atouts et faiblesses du secteur Agricole au Sénégal et des opportunités qu'offre l'approche système alimentaires dans la cadre du modèle de développement endogène porté par la vision 20250, le master plan décennal 2025-2034, et le plan quinquennal 2025-2034 ainsi que des opportunités et menaces causes par les crises au niveau régional et international, il résulte que la stratégie doit être axée autour des orientations stratégiques déclinées en axes d'interventions ci-après :

Orientation stratégique 1 : Amélioration de la productivité, des productions et de la valorisation agropastorale

Les interventions prévues dans le cadre de cette orientation stratégique viseront à transformer les systèmes de production pour une augmentation significative de la disponibilité des produits agricoles et d'élevage tout en améliorant la résilience des

systèmes de production. Aujourd’hui, pour la majorité des spéculations végétales et animales au Sénégal, le rendement par ha est de :

TABLEAU 8 : RENDEMENT MOYEN DES PRODUITS

Productions	Rendement moyen Sénégal	Moyenne Africaine	Moyenne Mondiale
Productions végétales			
Mil	1 253 kg/ha	1,9 t/ ha	
Sorgho	1 319 kg/ha	1,9,t /Ha	
Mais	3 074 kg/ha	4 964 kg/ha	5,2 Kg/ ha
Arachide	1 336 kg/ha	2000 kg/ha	
Productions animales			
Poids moyen carcasse bovin	145,5 kg	170 Kg	190 Kg
Poids moyen carcasse ovin	13,3 kg	18 Kg	25 kg
Poids moyen carcasse poulet de chair	1,58 Kg	1,8 Kg	2,1 kg
Quantité de lait produit par vache par jour	2,95 l / J	15-30 L/ J	50 l /J

Des marges importantes de progrès peuvent être réalisées dans l'accroissement des rendements aussi bien pour les produits végétaux qu'animaux. Ceci permettra d'améliorer significativement les productions, d'ici 2029, pour une couverture accrue des besoins nationaux et une réduction de la dépendance aux importations.

Pour atteindre cette orientation, les principaux axes d'interventions que le SSA va poursuivre sont :

La maîtrise des ressources en eau et l'irrigation : des investissements conséquents devront être accordés pour mobiliser l'eau, accroître significativement les superficies irriguées, utiliser les innovations efficientes en eau et en énergie pour une gestion sécurisée des ressources. Une priorité est de réduire la forte dépendance de l'agriculture pluviale face aux aléas climatiques et particulièrement, pluviométrique et mobiliser le potentiel irrigable de 350 000 hectares. Ainsi, il y a une opportunité significative d'améliorer la productivité agricole par le biais de l'irrigation. Avant 2029, il est prévu d'irriguer 320 000 hectares d'eau pour l'agriculture industrielle et pour l'agriculture

familiale. Concernant le génie rural, le SSA va promouvoir des technologies de construction de canaux et des équipements de récupération des eaux de ruissellement et d'irrigation efficientes, économies et adaptées aux localités. En outre, pour l'élevage, il s'agira de renforcer le maillage des points d'eau et l'accès du cheptel pour l'abreuvement dans les zones pastorales et agropastorales.

L'aménagement des terres et la santé des sols : les terres arables sont estimées à 3,8 millions d'hectares²⁴. Les terres dégradées due aux mauvaises pratiques agricoles, à la déforestation, aux feux de brousse, à l'exploitation minière, à l'avancée du désert, à l'érosion et à la salinisation, sont estimés à 2,4 millions d'hectares. Il est prévu la restauration et l'aménagement de 2 millions d'hectares dans les pôles économiques par des techniques de gestion durable des terres (GDT). En même temps, conserver et améliorer la fertilité des sols grâce à la promotion des pratiques culturelles adaptées (agriculture climato résiliente), l'utilisation des engrains (organiques et inorganiques), des méthodes de lutte contre l'érosion, l'acidification et la salinisation. Le renforcement de capacités des producteurs et la capitalisation des actions menées par différents acteurs intervenant dans la GDT seront des atouts dans la mise en œuvre du programme de la santé des sols. La promotion de l'intégration agriculture-élevage constituera une des actions phares afin d'améliorer la fertilité des sols. Le renforcement de la gestion concertée du foncier sera accrue à travers : (i) la mise en place de conventions locales (UP, Plan d'Occupation Affectation des Sols) ; (ii) l'identification de parcours pastoraux et des zones de concentration des troupeaux transhumants ; (iii) l'inventaire régulier des ressources pastorales, agro-pastorales, sylvicoles et hydriques disponibles, utilisables et accessibles aux animaux et (iv) l'évaluation de la mobilité pastorale et la dynamique des troupeaux dans les zones de transhumance pour un meilleur suivi de l'élevage pastoral.

La gestion équitable et durable du foncier : les actions envisagées se fonderont sur la LOASP révisée qui souligne clairement qu'une réforme foncière permettant « la sécurisation foncière des exploitations agricoles, l'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture, la dotation à l'Etat et aux collectivités locales de ressources suffisantes permettant une gestion efficace équitable et durable des ressources naturelles et l'allègement des contraintes foncières au développement agricole, rural, urbain et industriel » doit être mise en œuvre. Une digitalisation du foncier rural sera aussi entreprise avant 2029 et pousser à une meilleure gouvernance et transparence dans le domaine du foncier et favoriser les investissements et gérer les conflits et inégalités. Ainsi, le géo référencement de toutes les parcelles agricoles du Sénégal sera réalisé d'ici 2029.

²⁴ Rapport sur l'état de l'environnement aux Sénégal, CSE, 2015

La rénovation du service semencier : le pays entend être autosuffisant en semences certifiées pour les principales cultures comme le maïs, le mil, le sorgho, l'arachide d'ici 2029. Ceci passera par la rénovation du service semencier. A cet égard, une réforme et des moyens conséquents seront mobilisés pour les centres de services semenciers destinés à fournir un service de qualité en matière de semences, incluant la production de pré-bases, les informations nécessaires, des mécanismes de certification, l'accès au marché et au financement, ainsi que les partenariats publics et privés. Ces centres auront pour rôle de gérer les problèmes de livraisons, d'assurer la qualité et la certification des semences, de garantir la disponibilité et la quantité nécessaire, tout en générant des emplois. Le SSA prévoit, en collaboration avec les centres de recherche tels que l'ISRA, de construire 8 centres pour optimiser la production locale de semences, en adoptant un modèle endogène de Partenariat Public-Privé (PPP) qui couvrira l'ensemble de la chaîne, de la production à la conservation de semences certifiées, à haut rendement et résilientes face aux changements climatiques et aux maladies. Une réserve stratégique en semence sera aussi établie pour prévenir en cas de désastres

Le renforcement des infrastructures et équipements de production et la mécanisation : Il s'agit principalement de doter les exploitations d'infrastructures modernes pour l'amélioration de la production agricole. Cette initiative comprend des centres de stockage et de conditionnement, de centres de formations, de services vétérinaires, de parcs à vaccination, des serres pour la production et de la promotion de modèles d'habitat pour les animaux adaptés, durables et à moindre coût. A travers les CACs, un nombre d'infrastructures seront installés avec la promotion des partenariats publics privés et producteurs (PPP) pour la mise à échelle de ces infrastructures. Le pays va également installer 1 500 Centres de Gestion des Equipements et Infrastructures ruraux (CGEIR) pour accélérer la production en coordination avec la SISMAR, l'ISRA etc. Il s'agira aussi de promouvoir la mise en place de GIE de prestations de service (mécanisation, formation, maintenance, etc.)

La protection des végétaux et des animaux. Pour assurer de façon durable la protection sanitaire du cheptel et la santé publique contre les maladies animales y compris les zoonoses, il s'agira de renforcer la prévention et la lutte contre les maladies animales prioritaires à travers les campagnes nationales de vaccination, la surveillance épidémiologique permanente des maladies animales y compris les zoonoses à l'échelle nationale, le contrôle rapide d'événements zoosanitaires et la promotion de l'approche « une seule santé ». Dans le domaine phytosanitaire, il s'agira de protéger les ressources végétales y compris les cultures et les pâturages par la mise en œuvre de mesures phytosanitaires appropriées et de soutenir la sécurité alimentaire nationale et un

environnement sain grâce à des procédures efficaces d'éradication des organismes nuisibles.

L'amélioration du potentiel et de l'utilisation des ressources génétiques animales : Le développement, la réhabilitation et la mise à niveau des bases productives matérielles sont visés comme leviers nécessaires pour augmenter de manière durable les productions animales en valorisant les races bien adaptées aux conditions des différentes zones agroécologiques du pays. Il s'agira de valoriser les ressources génétiques locales grâce à des modèles d'amélioration, de sélection et de croisement qui soient durables, économiques et transférables au niveau local, de mettre en œuvre un plan national d'amélioration génétique approprié et valorisant les races locales, de préserver la biodiversité de la volaille rurale et des petits ruminants, de promouvoir et accompagner l'insémination artificielle, de soutenir l'accès à des géniteurs, reproducteurs et produits à haut potentiel génétique, de multiplier les élevages d'espèces à cycle court avec les ressources génétiques animales locales, de développer la filière des équidés en articulation avec le haras national et les haras régionaux par l'insémination artificielle et le renouvellement du cheptel équin.

La sécurité alimentaire du cheptel afin d'améliorer la disponibilité et l'accès du cheptel à une alimentation de qualité et en quantité suffisante à travers le développement des cultures fourragères à grande échelle pour réduire l'amplitude de la transhumance, une meilleure gestion des parcours par le renforcement des capacités des acteurs locaux pour une gestion durable des terres et des pâturages collectifs et l'amélioration de l'accès aux aliments concentrés. Plus spécifiquement, il s'agira d'améliorer les pâturages par l'introduction d'espèces fourragères appropriées, de lutter contre les espèces végétales envahissantes, de faciliter l'accès aux aliments usinés, de renforcer le partenariat public-privé pour la promotion de cultures céréalières destinées à l'approvisionnement des industries de fabrique d'aliments pour animaux, notamment la volaille, de prévenir et lutter contre les feux de brousse en réhabilitant, aménageant et entretenant les pare-feux.

La sécurisation du pastoralisme à travers une bonne planification écologique qui passera par la préservation de la santé animale, l'amélioration de la disponibilité des ressources alimentaires pour le bétail grâce à un meilleur accès aux pâturages, à l'eau et à des aliments/fourrages complémentaires. Il s'agira également d'assurer d'une manière durable, un suivi et un conseil pastoral efficaces en mettant en place des mécanismes de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs, d'aménager et de mettre en valeur des infrastructures stratégiques, de renforcer les capacités des organisations

professionnelles des filières pastorales nationales et d'appuyer le développement d'opérations innovantes de valorisation des filières pastorales.

Promouvoir un élevage pastoral relevant le défi de la croissance durable et capable de partager ses profits et sans impact sur le changement climatique. Les contraintes dans le sahel et les enjeux liés à bonne organisation de l'espace pastoral permettront de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la préservation de nos écosystèmes arides. En effet, grâce à la valorisation des progrès technologiques le Sénégal va booster la croissance de l'élevage pastoral qui peut être compatible avec la baisse des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la pression des animaux sur les ressources naturelles.

La promotion des pratiques innovantes, intensives et durables, y compris diversification agricole : Le Sénégal est au 32e rang des pays les plus vulnérables au changement climatique et au 65e rang des pays au monde les moins à même de répondre aux chocs (indice ND-GAIN Country). Pour assurer une productivité agricole accrue et la résilience des systèmes de production face aux impacts des changements, le SSA va appuyer sur la mise en œuvre de la Contribution déterminée au Niveau national (CDN), visant une réduction inconditionnelle des émissions de gaz à effet de serre de 5% d'ici 2025 et 7% d'ici 2030 et une réduction conditionnelle de 47% à l'horizon 2030 et dont l'agriculture est un des piliers. Pour aider le pays à mieux s'adapter aux impacts des changements climatiques, il est prévu de renforcer les capacités des acteurs du secteur sur les bonnes pratiques durable à travers le conseil, l'innovation digitale

Le renforcement des capacités d'adaptation des exploitations agricoles face aux chocs : la protection Sociale des ménages agricoles sera renforcée, au-delà des investissements productifs dans les systèmes agro-alimentaires, à travers les filets de sécurité sociale, des dispositifs d'assurance agricole, la couverture maladie universelle, programmes d'assurance et retraite et l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre agricole. Il sera question de favoriser les partenariats pour faciliter l'appropriation et la mobilisation des acteurs autour des innovations et l'agriculture résilience aux changements climatiques. En outre, il sera essentiel de prévenir et lutter contre le vol de bétail, de mettre en place des structures sanitaires et scolaires adaptées au mode de vie pastorale et de promouvoir l'éducation nutritionnelle auprès des ménages dans les territoires agro-sylvo-pastoraux. Enfin, la promotion d'un paquet de services intégrés (filets sociaux, sécurité alimentaire, nutrition) en faveur des populations agropastorales en situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité sera assurée.

Pour assurer des revenus accrus aux acteurs grâce à la création de valeur ajoutée tout en améliorant l'accès des consommateurs à des produits de qualité, il s'agira de mettre à niveau les normes relatives aux produits et de soutenir les initiatives de valorisation et de commercialisation par l'adoption de nouvelles technologies couplée au renforcement de capacités des acteurs. Les mesures d'accompagnement identifiées sont i) le renforcement de la filialisation et de la sous-traitance, ii) l'instauration de la contractualisation et des alliances, iii) la promotion de la labélisation, de l'image de marque (branding), de la consommation des produits locaux, et des Indications géographiques protégées.

La sécurité sanitaire des denrées alimentaires par la promotion de l'hygiène et de la sécurité alimentaire à travers la Direction des Services vétérinaires, la Direction de la Protection des Végétaux, l'Institut de Technologie alimentaire (ITA) et d'autres structures d'appui et de contrôle. Sur toutes les chaînes de valeurs, i) améliorer les chaînes d'approvisionnement pour réduire les pertes post-production en dessous de 20% lorsque la moyenne Africaine est de près 60% , optimiser les conditions d'hygiène dans les circuits de distribution des denrées et mieux relier les centres de production et de consommation ; appliquer une approche sanitaire unifiée et intégrée afin de gérer les risques liés à la santé animale, humaine et environnementale ; soutenir les investissements dans la recherche et développement afin de produire des aliments et des matières premières agricoles plus riches en micronutriments ; préconiser des réformes politiques et réglementaires destinées à améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés alimentaires globaux et à réduire les obstacles au commerce de denrées alimentaires en matière de normes et sécurité alimentaire. Ce volet va aussi promouvoir et stimuler la consommation d'aliments sains et nutritifs à travers les achats locaux pour les programmes des enfants, les établissements de l'Etat, hôpitaux, les universités, établissements pénitenciers. Il s'agira également de promouvoir l'approche one health « une seule santé » qui intègre la santé humaine, la santé environnementale et animale.

Le renforcement des infrastructures et équipements de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation, sans oublier la réduction des pertes post-production. Le Sénégal dispose d'immenses potentialités pour l'agro-industrie et la création de valeur ajoutée sur toute la chaîne de valeur. Actuellement l'agro-industrie compte pour 7% du PIB national. Près de 16% des produits sont transformés localement. La transformation des produits agricoles et d'élevage est plus faible que pour les pays de la sous-région par exemple la Côte d'Ivoire qui vise à transformer localement au moins 50% de ces productions agricoles. Ceci est dû en grande partie au manque d'infrastructures et d'équipements pour l'agro-industrie. La mise à niveau des infrastructures et équipements de stockage, de conservation, de

transformation et de commercialisation des produits agricoles et d'élevage sera assurée par le ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage en partenariat notamment avec les ministères en charge des infrastructures, du transport, du commerce, de l'industrie, des Forces armées, des Collectivités. Ainsi, il est prévu de construire des hangars de stockage et de conservation pour une capacité totale d'au moins 300 000 tonnes (fruits et légumes).

L'adaptation des textes législatifs et règlementaires sur toute la chaîne de valeur au-delà de la production. Un accent sera mis sur l'amélioration de l'environnement des affaires par la mise en place de mécanismes incitatifs pour favoriser les PPP dans le secteur agro-industrie. Par ailleurs, le développement de la labellisation des produits, la promotion de la gestion et du contrôle qualité contribueront à améliorer la compétitivité des produits agricoles et d'élevage transformés.

L'accroissement des exportations de produits agricoles et d'élevage locaux. Le pays entend doubler ces volumes d'exportations à travers l'amélioration de la compétitivité des produits. A cet égard, il est prévu de labeliser 15 produits agro-industriels d'ici 2029 et d'identifier au moins 10 produits candidats à une Indication géographique protégée. Le gouvernement va s'atteler à initier des partenariats publics et privés (PPP) pour le développement des entreprises et la formation relative notamment au marketing des produits agricoles et d'élevage (branding) et de la labellisation de qualité pour le marché local, régional et international. Dans sa mise en œuvre, la SSA va capitaliser les meilleures connaissances et pratiques actuelles et appuyer l'innovation à travers la promotion des jeunes, des startup et de la recherche. Des campagnes de promotion et de sensibilisation du consommateur local seront menées en partenariat avec le ministère en charge du commerce.

Orientation stratégique 2 : Renforcement de la recherche, de l'innovation, de la formation, de l'appui-conseil et du financement agropastoral

Cette orientation stratégique transversale vise à offrir des services permettant d'accroître la productivité et la valorisation des produits afin d'assurer la compétitivité des chaînes de valeur. Ainsi, la promotion d'acteurs bien capacitaires et utilisant des innovations adaptées permettra de renforcer leur professionnalisation et leur appropriation d'unités modernes de production, de valorisation et de commercialisation. L'une des priorités sera de redynamiser le continuum recherche-innovation surtout à l'ère du digital et de l'intelligence artificielle, formation-conseil. Dans ce cadre, il s'agira de promouvoir l'innovation sur les filières agricoles, de moderniser l'encadrement du monde rural avec

des innovations technologiques, de renforcer le rôle des startups dans la digitalisation. En plus, le renforcement de la dynamique organisationnelle, de la formation des organisations paysannes, des CAC, permettront de professionnaliser les acteurs et de soutenir le crédit et l'épargne. Il est également crucial de « refonder la politique de recherche et de vulgarisation agricoles conformément aux standards internationaux, en revitalisant le système national de recherche agrosylvopastoral et en renforçant l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) »²⁵ avec des infrastructures technologiques et des ressources humaines et financières significatives. Pour ce faire, des efforts seront consentis pour renforcer le budget dédié à la recherche, la formation et la vulgarisation et les dépenses dépasseront 2%²⁶ du PIB national en 2050. Un accent particulier sera mis dans la complémentarité et la synergie entre l'ISRA, l'INP, l'ANCAR, les Universités, les Centres de formation et les Agences de Développement.

L'innovation, la digitalisation et les technologies contribueront à améliorer les performances et la compétitivité du secteur. A ce titre, la SSA entend promouvoir les innovations et les technologies dans toute la chaîne de valeur, avec 240000 producteurs adoptant les services et technologies d'agriculture climato-intelligent (dont 40% de femmes) d'ici 2029. Le SSA va promouvoir l'agriculture de précision avec l'introduction, à travers les services de vulgarisation, de technologies avancées telles que l'Internet des Objets (IoT), l'intelligence artificielle (IA), la télédétection et la gestion des données. L'optimisation des pratiques agricoles, à travers notamment les capteurs IoT et les drones permettront de suivre à temps réel l'état des cultures et des animaux, les signes de stress hydrique ou de maladies, et d'envisager les actions à mettre en œuvre. De plus, les exploitations pourront être accompagnées dans la perspective de se doter de systèmes intelligents qui utilisent des systèmes d'irrigation basés sur des données météorologiques et des informations sur l'humidité du sol, favorisant une utilisation efficace de l'eau et réduisant le gaspillage.

La promotion des TIC et du digital permettra également d'améliorer la traçabilité des produits agricoles et d'élevage, la promotion du e-commerce (la vente et l'achat de produits agricoles et d'élevage en ligne), appui au fonctionnement du mécanisme de diffusion des alertes SMS et des prix des produits agricoles et d'élevage aux acteurs et modernisation du mécanisme de collecte de données par l'usage d'une application web et des terminaux mobiles. Aussi, les intervenants de ces structures bénéficieront-elles d'un renforcement de capacités sur les problématiques nouvelles et transversales, telles que le genre, l'insertion des jeunes, la résilience climatique.

²⁵ Extrait du Communiqué du Conseil des Ministres du Sénégal du 14 août 2024

²⁶

La structuration, la formalisation des Organisations agrosylvopastorales et la reconnaissance des métiers sont essentielles pour améliorer leur visibilité, leur accès aux services publics et à la protection sociale, et leur participation active au développement.

L'amélioration du financement des chaînes de valeur à travers la mise en œuvre de programmes spécifiques visant à accroître et à sécuriser les investissements publics et privés. A cet égard, la révision du cadre réglementaire est nécessaire, notamment, pour créer un environnement propice à l'attractivité du secteur agricole, à tous les maillons de la chaîne de valeur. Cette nouvelle approche sera articulée autour de trois (03) interventions:

- la cartographie des interventions et des acteurs qui est essentielle pour réajuster la démarche et l'orienter vers des investissements structurants ;
- la mutualisation vise à inciter les acteurs du secteur agricole à se regrouper en coopératives dynamiques réparties de façon cohérente sur toute la chaîne de valeur. Les filières fortes et bien structurées devront, à travers des mécanismes de financement endogènes (prélèvement au sein des acteurs de la filière entre autres), rendre des services à leurs membres et participer au financement des services agricoles. Ceci permettra d'éviter la dispersion des forces et des moyens mobilisés et favorisera l'efficience des actions menées en créant des synergies ;
- la mitigation basée sur la promotion de l'assurance agricole permettra d'aller vers une maîtrise des risques tout en les atténuant et d'asseoir progressivement une meilleure protection sociale des acteurs.

Orientation stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage

Cette orientation vise à améliorer l'efficacité des interventions et l'efficience des ressources allouées. Dans le cadre de son opérationnalisation, la SSA sera articulée aux réformes sur les finances publiques en cours au Sénégal dont l'ambition est d'adapter les systèmes de gestion des finances publiques des Etats membres de l'UEMOA aux normes et pratiques internationales. Pour ce faire, les actions envisagées concerneront (i) le renforcement des capacités du service public (ressources humaines, en moyens logistiques, en locaux adéquats, par la promotion de l'éthique et de la déontologie et la digitalisation des procédures administratives), (ii) la promotion de l'attractivité du secteur agricole avec un environnement des affaires favorable, une bonne communication et la promotion socio-économique des acteurs, (iii) le développement du partenariat et de la coopération, (iv) le renforcement du cadre législatif et réglementaire des chaînes de valeur agricoles.

Eu égard aux nombreux dysfonctionnements constatés dans les mécanismes mis en place, plusieurs réformes seront apportées (subventions, foncier, semences). Par ailleurs, la révision de la Loi d'Orientation agrosylvopastorale et halieutique (LOASPH) sera finalisée et sera le cadre de référence des stratégies pour les vingt prochaines années.

La communication sur le secteur agricole, la capitalisation, la gestion des connaissances : un plan de communication sectoriel sera élaboré, prenant en compte la concertation entre acteurs des chaînes de valeur agroalimentaires, la gestion des savoirs et le dialogue sur les politiques sectorielles avec les autorités nationales et régionales, d'une part, et entre le secteur public et privé, d'autre part. La communication améliore la visibilité du secteur, le dialogue entre acteurs, sur les actions menées et les résultats majeurs obtenus, en relation avec les ressources financières, matérielles et humaines mobilisées. Le plan de communication spécifique à la SSA devra être vulgarisé pour une appropriation par toutes les parties prenantes au niveau central et local.

Le suivi et l'évaluation du secteur agricole reposera sur des évaluations internes et externes périodiques qui nécessitent : i) les enquêtes de base qui serviront de référence et les enquêtes annuelles de suivi et les enquêtes pour la mesure des effets/résultats et impacts, ii) les outils de gestion des bases de données, les tableaux de bord, les documents de synthèse, les études spécifiques et le système de communication (rapports). Ce système intégrera le Cadre harmonisé de Suivi Evaluation au niveau national. Le cadre de Mesure de Rendement de la SSA permettra d'assurer le suivi et l'évaluation des indicateurs pour orienter les décisions et permettre des ajustements adéquats. Le dispositif de suivi évaluation inclut les différentes catégories d'acteurs étatiques et non étatiques. La poursuite de l'organisation des revues participatives du secteur en impliquant activement tous les acteurs y compris les autres ministères sectoriels sera spécifiquement renforcée. Pour un fonctionnement optimal du pilotage et du suivi-évaluation du secteur, la production et la diffusion de statistiques agropastorales de qualité seront promues.

Le renforcement de la coordination et de la synergie des interventions dans le secteur agricole nécessite une restructuration des services du ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage pour une plus grande adéquation de leurs missions face aux défis actuels. En outre, il est essentiel de mettre en place un cadre institutionnel qui intègre toutes les parties prenantes pour une convergence des actions favorables au développement du secteur.

La promotion du genre dans le secteur agricole consistera à (i) favoriser l'accès des femmes à la terre, au crédit et aux intrants agricoles, (ii) renforcer leurs actions dans la valorisation des productions agricoles, (iii) renforcer la formation professionnelle des

femmes, (iv) promouvoir le développement et le transfert des technologies plus adaptés en faveur des femmes, (v) développer l'information et la communication en faveur des femmes et (vi) renforcer les capacités d'organisation des femmes et leur participation au sein des organisations paysannes.

4. CADRE DE MISE EN OEUVRE



IV. Opérationnalisation et modalités de mise en œuvre de la stratégie

4.1. Démarche de mise en œuvre

La SSA préconise une approche basée sur la demande du marché, l'amélioration et l'optimisation de la production locale, une plus grande valorisation des produits et la promotion du consommer local. Elle s'appuie sur l'avantage comparatif de chaque zone agro écologique et les leçons apprises des politiques antérieures et en cours.

La mise en œuvre du SSA repose sur deux piliers : (i) un pilier opérationnel articulé autour de programmes phares prenant en charge l'ensemble des problématiques identifiées (voir tableau de synthèse et annexes) et (ii) un pilier catalytique consacré aux aspects liés à la gouvernance, aux réformes et incitations à mettre en œuvre pour accompagner la transformation du secteur.

Elle se projette sur un horizon de 10 ans et sera exécutée en deux phases de 5 ans, dont la première (2025-2029) devra se consacrer aux priorités et urgences pour la transformation des systèmes de production. Il s'agit notamment des préalables indispensables au développement des chaînes de valeur (maîtrise de l'eau, semences certifiées, alimentation du cheptel, infrastructures et équipements, structuration des filières etc.), le renforcement de la résilience face aux chocs, les réformes nécessaires et la mobilisation des financements. La seconde phase (2030-2034) sera axée sur la mise à l'échelle des investissements structurants et la consolidation des marchés.

En droite ligne de la Vision « Sénégal 2050 », le rôle **du secteur privé** est central pour la mise en œuvre des programmes du SSA à travers les partenariats publics privés (PPP). Il sera impliqué notamment dans le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux intrants de qualité, la mécanisation adaptée des activités agropastorales, l'amélioration de l'accès à la formation et aux innovations technologiques et dans l'installation et la gestion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux ainsi que des infrastructures de désenclavement. Dans le domaine de la structuration et de la promotion des chaînes de valeur, le secteur privé interviendra notamment dans la construction et la réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des productions agricoles, le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation de stratégies commerciales, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes. Enfin, dans le domaine de la gouvernance du secteur agricole, le secteur privé est fortement impliqué dans la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Leur implication dans les

différents mécanismes de financements prévus est également un élément clé. La collaboration avec le secteur privé national et international sera bâtie sur des réformes et mesures incitatives permettant au secteur privé de créer plus d'emplois dans le secteur, à travers des conventions de partenariat.

L'Etat aura un rôle de catalyseur pour faciliter les investissements privés à travers les PPP et rendre attractif le secteur particulièrement aux jeunes. A cet effet, il mettra en place les mesures pour faciliter l'accès au foncier, aux intrants de qualité, faciliter l'accès aux financements et plus généralement toutes les mesures d'amélioration du climat des affaires. La mise en place des réformes dans une logique d'aménagement du territoire, en droite du plan d'aménagement du territoire des services, impliquera de nouvelles modalités d'intervention en fonction des domaines de compétence (planning, surveillance – contrôle – intervention – suivi évaluation). La SSA aura des déclinaisons régionales, avec des plans d'actions, objectifs et indicateurs arrimés au niveau national. Les collectivités territoriales (communes et pôles économiques) joueront un rôle déterminant dans le choix de la nature des investissements à réaliser.

Tableau 9 : Alignement du cadre stratégique avec les programmes prioritaires du MASAE

Objectifs stratégiques	Axes d'intervention	Programmes et réformes prioritaires
OS1 Accroître la productivité, les productions et la résilience des exploitations agricoles	Maîtrise des ressources en eau et irrigation	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'eau (Autoroute de l'eau et irrigation)
	Aménagement et gestion durable des Terres	<ul style="list-style-type: none"> • Usine d'engrais : urée, engrais organo-minéraux • Santé des sols • Aménagement des terres agricoles et gestion équitable du foncier • Grands projets agricoles et d'élevage du Sénégal • Réforme foncière (PM) • Décret d'application Code pastoral • Réformes SAED et SODAGRI
	Rénovation du service semencier	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution du capital semencier • Semences certifiées
	Amélioration du potentiel et de l'utilisation des ressources génétiques animales	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration génétique • OAC • Réforme Haras régionaux
	Sécurisation du pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du potentiel du Ranch de Dolly • Programme Pastoralisme
	Promotion de la diversification agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de serres agricoles le long des Autoroutes • Coton • Réforme sur l'agriculture urbaine
	Renforcement des infrastructures et équipements de production et mécanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération de la mécanisation de l'agriculture et de l'élevage • Réforme sur les infrastructures publiques • Usine de production de matériels et d'équipements agricoles et d'élevage

Objectifs stratégiques	Axes d'intervention	Programmes et réformes prioritaires
OS1 Accroître la productivité, les productions et la résilience des exploitations agricoles	Promotion des pratiques de culture et d'élevage innovantes, intensives et durables	<ul style="list-style-type: none"> • Installation serres agricoles (le long des autoroutes) • Grands projets agricoles du Sénégal • Riz • Blé • Fruits et légumes • Mais • Mil, sorgho, fonio • Lait • Fermes individuelles d'agriculture et d'élevage • Tomate • Arachide • Anacarde • Aviculture • Bétail-viande • Réformes des filières agricoles phares • Digitalisation
	Préservation de la santé des plantes et des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Santé animale et santé publique vétérinaire • Gestion des nuisibles • Code de la santé animale
	Amélioration de la disponibilité et de l'accès du cheptel à une alimentation de qualité et en quantité suffisante	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité alimentaire du cheptel
	Promotion de la résilience des exploitations agricoles face aux chocs (ex filets sociaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme des subventions et les aides • Identification du cheptel • Réforme sur la promotion de systèmes alimentaires résilients et durables • Réforme sur le droit du travail, protection et soutien aux producteurs • Réformes pour sanctionner vol de bétail

Objectifs stratégiques	Axes d'intervention	Programmes et réformes prioritaires
OS2 Améliorer la valorisation et la commercialisation des produits agricoles et d'élevage	Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Riz • Fruits et légumes • Mais • Mil, sorgho, fonio • Huiles • Sucre • Viande rouge • Viande blanche • Stockage, transformation et commercialisation • Abattoirs du Sénégal • Domaine Agro industriel et anacarde
	Renforcement de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Sécurité sanitaire des denrées alimentaires • Réforme : Internalisation Codex alimentarius
	Promotion des normes, du consommer local et de la labélisation	<ul style="list-style-type: none"> • Magasins Teranga Shop • Projet Cuir, peaux et maroquinerie • Programme Export • Réforme sur les prix • Promotion vente en ligne • Systèmes d'information sur les marchés
	Renforcement des capacités des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de Renforcement de capacités des acteurs des chaînes de valeur • Programme de Développement de l'écosystème de promotion des marques locales
	Adaptation des textes législatifs et règlementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la LOASP et autres documents

Objectifs stratégiques	Axes d'intervention	Programmes et réformes prioritaires
OS3 Renforcement de la recherche, du conseil agricole et du financement des chaînes de valeur agricoles	Développement du Conseil agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme sur la diffusion et l'adoption des technologies et diffusion • Réforme sur l'éducation, la formation et l'encadrement dans le secteur agricole • Réformes Centres de formation • E-conseil • Décret sur le SNCASP (Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral)
	Financement durable des chaines de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Financement et mobilisation des ressources • Réforme sur le financement de l'Agriculture • Réforme pour inciter le financement de la diaspora • Programme Agri diaspora
	Structuration des filières, appui aux interprofessions et mutualisation des organisations paysannes et appui aux interprofessions	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Coopératives agricoles communautaires • Réforme des Organisations agricoles • Réforme fiscale pour inciter à la formalisation des exploitations • Relance des Chambres d'Agriculture
	Développement de la recherche agro pastorale et alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme du secteur de la recherche agricole et innovation • Programme Recherche, Formation et conseil agricole et rural

Objectifs stratégiques	Axes d'intervention	Programmes et réformes prioritaires
OS4 Renforcement de la Gouvernance du secteur agricole	Renforcement les capacités d'intervention du service public (ressources humaines, moyens logistiques, locaux, renforcement de capacités, digitalisation des procédures administratives)	<ul style="list-style-type: none"> • Relance ANIDA, PRODAC, Fermes ISRA , Ranch Dolly • Relance SODEFITEX, SONACOS • Programme de Mise à niveau des infrastructures et équipements des services du MASAE • Projet de digitalisation • Prgramme de recrutement d'agents
	Promotion de l'attractivité du secteur agricole (environnement des affaires, communication, promotion socio-économique des acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités éducatives (Daaras, Ecoles, Maisons d'arrêt ...) • Sunu champions nationaux agri jambars • Suqqali sa gox • Agri Diaspora • Communication • Autonomisation des femmes et promotion des filières de diversification
	Partenariat, Coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions nationales et internationales • Coopération Sud-Sud et triangulaire • Partenariats Public Privé • Communication, Marketing, Gestion des savoirs, Plaidoyer
	Renforcement du cadre législatif et règlementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Réformes diverses
	Amélioration planification, suivi évaluation et des statistiques agropastorales	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Planification, Suivi évaluation, Capitalisation, Statistique, système d'information
	Renforcement de la synergie des interventions dans le secteur agricole (organisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme sur la décentralisation et la politique agricole • Décret organisant le MASAE • LOASPH • Communication institutionnelle

4.2. Programmes phares du SSA

Les programmes phares devant apporter des changements structurels dans les approches de développement agricole et rural, concernent entre autres les thématiques suivantes : i) les Coopératives agricoles communautaires (CAC), ii) les Fermes Modernes (PFM), iii) les grands périmètres agricoles du Sénégal (GPAS), iv) les innovations, la digitalisation et la technologie, v) la Recherche-développement, vi) la création de valeur ajoutée sur les 10 filières prioritaires vii) les activités hors exploitations agricoles.

TABLEAU 10 : PROGRAMMES PRIORITAIRES DU MASAE

Index	Intitulé du programme
1	Programme Riz
2	Programme Ble
3	Programme Huiles (palme, soja...)
4	Programme Usine de production de materiels, d'équipement agricoles et d'élevage
5	Programme Identification du cheptel
6	Programme Amerlioration genetique du cheptel
7	Programme Sucre
8	Programme Fruits & legumes (y compris export)
9	Programme Lait et produits laitiers
10	Programme Viandes rouges et moutons de tabaski
11	Programme Oac et viandes blanches
12	Programme Semences certifiees
13	Programme Mais
14	Programme Mil, sorgho, fonio
15	Programme Acceleration de la mecanisation d'agriculture et d'élevage
16	Programme Securite alimentaire du cheptel
17	Programme des sols
18	Programme Sante animale et sante publique veterinaire
19	Programme Maitrise de l'eau (autoroute de l'eau et irrigation)
20	Programme Financement et mobilisation des ressources
21	Programme Stockage, transformation et commercialisation
22	Programme Fermes individuelles d'agriculture et d'élevage
23	Programme Cooperatives agricoles communautaires (cacs)
24	Programme Digitalisation
25	Programme Grands projets agricoles et d'élevage du senegal (gpas)
26	Programme Collectivites educatives (daaras, ecoles, maisons d'arret...)
27	Programme Sunu champions nationaux "agri jambars"
28	Programme Suqqali sa gox
29	Programme Agri diaspora
30	Programme Magasins temoins teranga shops
31	Programme Relance anida - prodac- fermes isra - autres
32	Programme Nouveaux abattoirs du senegal
33	Programme Usine d'engrais : uree, engrais, organo-mineraux
34	Programme Installation de serres agricoles (le long des autoroutes)
35	Programme Domaine agro industriel et anacarde
36	Programme Programme coton
37	Programme Tomate
38	Programme Arachide
39	Programme Relance sodefitex
40	Programme Relance sonacos
41	Programme Gestion des nuisibles
42	Programme Recherche, Formation, Conseil Agricole
43	Programme d'Autonomisation des femmes

Les **Coopératives agricoles Communautaires (CAC)** représentent une approche innovante et stratégique avec pour objectif de réduire la dépendance aux importations alimentaires d'ici 2029. Ces coopératives offrent une solution intégrée et durable pour répondre aux défis du secteur agricole, tels que le manque d'infrastructures, l'accès limité au financement et les faibles rendements des exploitations familiales. En organisant les agriculteurs au niveau communautaire, les CAC visent à accroître leur compétitivité, optimiser les pratiques agricoles et faciliter l'accès aux marchés surtout dans le cadre de la politique agro-industrialisation. Chaque CAC couvrira initialement une superficie de 110 à 250 ha, avec possibilité d'extension. Ces parcelles seront aménagées et équipées d'infrastructures et matériels modernes pour garantir une production durable et une exploitation optimisée. En fonction des zones agroécologiques et pôles territoriales, les CAC seront intégrées à des systèmes de production spécifiques. Six types d'infrastructures seront mises en place :

- infrastructures d'intrants pour organiser la réception et distribution des intrants
- infrastructure hydraulique pour mobiliser les eaux ;
- infrastructures de stockage, de conservation et de transformation
- infrastructure de conseil et formation
- infrastructure de vente ou marchande
- infrastructure de loisirs pour notamment maintenir les jeunes dans leurs terroirs



FIGURE 16 : LES SIX INFRASTRUCTURES PRODUCTIVES AUTOUR DES CAC (AUTEUR).

Les CAC seront développés dans une approche d'agrégation ou de consolidation où les cibles sont en majorité les petits paysans (agriculteurs, éleveurs) avec une meilleure organisation des appuis de l'Etat. Les CAC constituent un modèle de développement agricole intégré, adapté aux réalités locales, et capable de transformer en profondeur les exploitations familiales au Sénégal. En regroupant les producteurs, en optimisant l'utilisation des ressources et en facilitant l'accès aux marchés, elles jouent un rôle essentiel dans la réalisation de l'ambition du Sénégal de parvenir à la souveraineté alimentaire.

Le Programme des Fermes Modernes (PFM) a pour but de résorber le gap en denrées alimentaires, en faisant jouer un rôle central au secteur privé. Il s'agit de promouvoir la création de fermes modernes pour les investisseurs nationaux et la diaspora, grâce à des mécanismes d'incitation appropriés ciblant toutes les catégories d'investisseurs potentiels qui seront orientés vers des modèles de fermes conçus selon les spéculations et zones écologiques et pôles territoriaux.

Les grands Périmètres agricoles du Sénégal (GPAS) visent à améliorer les capacités de transformation industrielle des produits agricoles et d'élevage, tout en augmentant durablement les revenus des ménages et la sécurité alimentaire, grâce à la plus-value créée sur la valeur des produits. Ils servent de plateforme multisectorielle pour l'incubation et l'intégration de technologies, d'équipements et de services destinés à soutenir les PMEs, les industries et les organisations professionnelles agricoles. Ils vont contribuer à réduire les facteurs de fragilité liés à la migration et aux changements climatiques.

Le programme santé des sols vise à améliorer la connaissance et la maîtrise de la ressource sol, en développant et en promouvant des technologies de gestion durable des terres (GDT) adaptées aux différents types de dégradation, tout en mettant en œuvre des activités de recherche et développement pour établir des normes de production et d'utilisation d'engrais organo-minéraux selon les zones pédoclimatiques et les besoins des cultures. Ce programme contribue également au renforcement des capacités des producteurs et des services de vulgarisation, favorisant ainsi l'échelle d'application et le respect des normes de production d'engrais organo-minéraux, tout en engendrant des créations d'emplois et en intégrant une approche genre dans la gestion durable des terres. De plus, il prévoit l'instauration d'un système de suivi-évaluation des technologies et de leurs impacts, ainsi que la création d'un référentiel national sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres.

Le Programme Suxxali sa gokh : est basé sur un concept innovant reposant sur la revitalisation des terroirs à travers la mobilisation désintéressée des fils de ces terroirs qui veulent créer de l'emploi et fixer la jeunesse à travers des projets d'envergure dans l'agriculture et l'élevage.

Le Programme Agri Diaspora qui vise à améliorer l'environnement des affaires du secteur agricole afin d'attirer massivement la diaspora vers l'agriculture et l'élevage.

Le Programme Sunu Champions nationaux Agri Diambars a pour objectif d'accompagner spécifiquement les gros producteurs pour moderniser les grands pérимètres et exploitations pastorales afin d'améliorer les productions.

Pour **l'inclusion des jeunes et des femmes**, le MASAE va signer des conventions de partenariats pour travailler étroitement avec le ministère de la femme et des solidarités, et le ministère de la jeunesse et les autres agences nationales en charge des jeunes (DERF FJ, ANEPEJ,...) . Ces conventions devront aider à mobiliser les jeunes dans les activités de vacances citoyennes.

Pour assurer la transformation des chaînes de valeur, des réformes prioritaires seront mises en œuvre dans le cadre de la SSA. Il s'agit notamment de:

- la révision de la Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale
- Réforme foncière
- Décret d'application Code pastoral
- Réforme sur l'agriculture urbaine
- Réforme sur les infrastructures publiques
- Réformes des filières agricoles phares
- Code de la santé animale
- Réforme des subventions et les aides
- Réforme sur la promotion de systèmes alimentaires résilients et durables
- Réforme sur le droit du travail, protection et soutien aux producteurs
- Réformes pour sanctionner vol de bétail
- Réforme sur les prix
- Réforme sur l'adoption des technologies et diffusion
- Réforme sur l'éducation, la formation et l'encadrement dans le secteur agricole
- Réforme sur le financement de l'Agriculture
- Réformes pour inciter le financement de la diaspora
- Réforme des Organisations agricoles
- Réforme fiscale pour inciter à la formalisation des exploitations
- Réforme du secteur de la recherche agricole et innovation
- Relance ANIDA, PRODAC, Fermes ISRA

- Relance SODEFITEX, SONACOS
- Réforme FONSTAB
- Réforme Ranch Dolly
- Réforme CIMEL
- Réforme Haras régionaux
- Réforme sur la décentralisation et la politique agricole
- Décret portant création, organisation et fonctionnement du Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral (SNCASP)
- Décret organisant le MASAE

4.3 Financement de la SSA

La réalisation de la phase 1 de la SSA nécessitera un montant de 11 335 025 126 025 FCFA, soit 18,2 milliards d'USD, avec une contribution de l'État à hauteur de 70% du secteur privé de 30%. Dans le cadre du programme d'investissement, le gouvernement va engager d'importantes actions pour relever le défi de la mobilisation optimale des ressources internes qui sont en dessous des objectifs de la déclaration de Malabo (10% des financements publics dédiés à l'agriculture et 1% alloué à la recherche et l'innovation). Le programme de financement va également mobiliser des financements innovants des partenaires techniques et financiers, des philanthropes, de la finance climat et environnement (Fonds vert climat, la Facilité Environnement Mondial, Fonds d'Adaptation, Nouveau Fonds dédiés aux pertes et dommages) pour compléter les gaps de financements, la SSA s'alignera à la démarche de budget programme.

TABLEAU 11 : BUDGET GLOBAL DE LA STRATEGIE EN FCFA

40 programmes	11 123 727 091 957
Programmes complémentaires	211 298 034 068
Total	11 335 025 126 025

4.4 Pilotage et suivi évaluation

Le cadre organisationnel de la mise en œuvre repose sur les différentes structures du MASAE dont l'organisation définitive sera matérialisée par le décret portant organisation du ministère qui est inscrit dans le programme de réformes. Le dispositif de pilotage s'appuiera également sur l'opérationnalisation **du Conseil supérieur agrosylvopastoral et halieutique** institué par la LOASP.

Pour une meilleure cohérence, efficacité et efficience dans la mise en œuvre des programmes et projets, il sera créé des comités de pilotage thématiques (ex : céréales, horticulture, élevage etc...) et un comité technique spécifique à chaque projet ou programme. Par ailleurs, il sera mis en place un **Comité de Coordination et de Pilotage de la SSA** présidé par le Ministre en charge de l'agriculture et de l'élevage ou son représentant et qui regroupe l'ensemble des parties prenantes au développement agricole et rural.

En outre, pour assurer la synergie entre secteurs et entités des systèmes alimentaires, il sera mis en place des organes et mécanismes de gouvernance intersectoriels.

Quant au système de suivi-évaluation de la SSA, il reposera sur le cadre de mesure de résultats adossé à un manuel de suivi évaluation du MASAE, où les rôles et responsabilités de chaque acteur, ainsi que le système d'information, seront bien définis. Grâce aux outils de digitalisation, l'ensemble des informations seront gérées à travers une plateforme intégrée de gestion et de suivi évaluation mise en place au sein du MASAE. Chaque programme disposera également d'un chargé du suivi évaluation.

La coordination et le suivi des programmes et projets inscrits dans la liste prioritaire du Gouvernement seront assurés par une **Cellule d'Exécution (Delivery Unit)** créée à cet effet au sein du MASAE et qui travaillera en étroite collaboration avec le Bureau opérationnel de Coordination et de Suivi (BOCS) de la Primature.

Pour **l'Évaluation**, elle sera conduite de manière périodique à travers des revues semestrielle et annuelle de la mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours en 2027 et une évaluation finale en fin 2029. Par ailleurs, des évaluations externes seront réalisées comme un audit externe ou des études d'impact pour évaluer les effets à long terme de la stratégie sur la souveraineté alimentaire, la transformation des systèmes de production et les conditions de vie des populations notamment rurales.

En outre, **le contrôle citoyen** sera renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du SSA afin de renforcer la participation citoyenne dans l'évaluation et la révision des politiques agricoles.

Un mécanisme unifié de gestion des plaintes et d'avis du MASA sera mis en place en lieu et place de MGP par projet, à travers des canaux (numéro vert, site web, réseaux sociaux, comités locaux) par lesquels tout citoyen sénégalais pourra exprimer ses préoccupations, faire des suggestions ou signaler des problèmes liés à la mise en œuvre des politiques agricoles.

Un plan de communication sera élaboré, prenant en compte la concertation entre acteurs des chaînes de valeur agroalimentaires, la gestion des savoirs et le dialogue intra et intersectoriel. Il aura pour objectif, entre autres, de promouvoir l'attractivité du secteur agropastoral, d'accompagner les interventions visant à transformer les systèmes de production et de valorisation et de promouvoir la consommation des produits locaux sur les marchés intérieurs et internationaux.

V. Risques et mesures d'atténuation

Il existe un certain nombre de risques susceptibles d'entraver l'opérationnalisation du SSA et qui pourraient avoir des incidences négatives sur sa mise en œuvre, et par conséquent avoir un impact considérable sur les performances. Dans cette liste, on peut citer entre autres les aléas climatiques, les litiges fonciers, l'invasion acridienne, les maladies animales, le vol de bétail, le comportement des consommateurs pour toutes les filières visant le marché domestique, telles que le riz local, le lait, l'oignon, la pomme de terre, la viande et la banane, la mobilité du personnel technique.

Les objectifs tels que prédéfinis pour réaliser la SSA, pourraient ne pas présenter les résultats escomptés de souveraineté alimentaire, à cause de ces risques. Ainsi des mesures sont nécessaires pour les prévenir et/ou en atténuer les effets. Ces mesures passent d'abord par une bonne cartographie des risques sur la base d'une analyse et un bon système de gestion des risques permettant d'appuyer de nouveaux investissements, de renforcer la résilience et de réduire les pertes. Le tableau ci-dessous présente ces risques, leur probabilité d'occurrence, leur intensité et effets potentiels sur les résultats et les stratégies d'atténuation retenues.

Tableau 12 : Gestion des risques de la SSA

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
<i>Faible niveau de formation et d'organisation des exploitants agricoles</i>	<i>Forte</i>	<i>Modere</i> <i>Les petits producteurs qui pratiquent l'agriculture pluviale sont généralement d'âge avancé et avec un faible niveau de formation qui limitent leur capacité à innover et à moderniser leurs systèmes de productions</i>	<i>Poursuivre le processus de mise en place des coopératives dynamiques et fonctionnelles, Inciter les privés à s'investir dans les chaînes de distribution de produits, Renforcer les capacités des exploitants sur les bonnes pratiques, Dérouler une campagne nationale de sensibilisation et de formation des producteurs et éleveurs</i>
Géopolitique : conflits et tensions sécuritaires dans le sahel ou ailleurs	forte	<i>Majeur</i>	<i>Produire en masse et constituer des réserves alimentaires sur les denrées de haute consommation, facilement conservables</i>
<i>Vol de bétail</i>	<i>Forte</i>	<i>Modéré</i> <i>Le vol de bétail devient récurrent sur l'ensemble du territoire et plus</i>	<i>Intensifier les mesures répressives Promouvoir l'assurance bétail Surveillance digitale et GIS du bétail</i>

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
		<p><i>particulièrement en zone Sud et la zone agrosylvopastorale. L'ampleur nationale de ce phénomène contribue à l'appauvrissement des éleveurs à travers des pertes économiques tout en renforçant leur insécurité alimentaire et sentiment d'insécurité globale.</i></p>	
Santé animale maladies du bétail	Forte	<p><i>majeur</i></p>	<p><i>respect des mesures de contrôle zoosanitaire au niveau des postes frontaliers</i></p> <p><i>Renforcement des systèmes de détection/ riposte précoce des épidémies</i></p> <p><i>Mise en place d'une réponse d'urgence claire pour la santé animale et d'un système de déclaration des urgences</i></p> <p><i>Surveillance active, vaccination et mise en quarantaine</i></p>

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
			<p><i>Développer l'assurance agricole pour le transfert du risque</i> <i>Mise en œuvre des actions de contrôle phytosanitaire par l'utilisation des pesticides chimiques et biologiques</i></p>
<p>Aléas climatiques (sécheresse, déficit pluviométrique et mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies, feux de brousse)</p>	<p><i>Forte</i></p>	<p><i>Majeur</i></p> <p><i>Stagnation, voire réduction sensible de la productivité et de la production et les pertes d'actifs, perte de têtes</i> <i>Mauvaise allocation des ressources (semences, engrains, matériels, etc.)</i></p>	<p><i>Intensifier les actions de maîtrise de l'eau,</i> <i>Sensibiliser et former sur les actions d'adaptation,</i> <i>Renforcer le dispositif de prévention des crises,</i> <i>Promouvoir l'assurance agricole,</i> <i>Facilitation de la migration temporaire et de la transhumance</i> <i>Mise à disposition d'informations climatiques de qualité</i> <i>Actions liées à la gestion durable des ressources naturelles</i> <i>Promouvoir l'adoption de variétés adaptées à la variabilité du climat et de techniques culturales pour économiser l'eau et augmenter la capacité de</i></p>

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
			<p><i>rétention d'eau dans le sol</i> <i>Promouvoir le développement de la petite irrigation locale</i> <i>Assurer un suivi rapproché des techniques culturales, des techniques de fertilisation et d'utilisation des pesticides pour une meilleure adaptation aux changements climatiques et une durabilité des activités agricoles,</i> <i>Restaurer et valoriser les terres salées,</i> <i>Réaliser une évaluation environnementale stratégique du programme.</i></p>
Volatilité des prix sur le marché	Forte	<p><i>Majeur</i></p> <p><i>Variation des termes de l'échange</i> <i>Influence sur la gestion des ressources des ménages,</i> <i>Réduction de l'accessibilité de l'aliment de bétail</i></p>	<p><i>Intensifier le suivi et la régulation du marché</i> <i>Faciliter l'accès au crédit durant la commercialisation,</i> <i>Renforcer les capacités des acteurs du marché</i></p>

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
		<p><i>Réduction de l'accessibilité des produits alimentaires</i></p>	
Conflits entre éleveurs et agriculteurs	<i>Faible</i>	<p><i>Bas</i> <i>Difficulté d'accès à des zones agricoles fertiles à cause de la prolifération des actes armés</i> <i>Forte compétition foncière dans les zones sécurisées</i></p> <p><i>Extension de l'agriculture avec le développement de l'agro-business et l'urbanisation galopante</i> <i>Compression de l'espace de production animale</i></p>	<i>Mise en œuvre du code pastoral</i> <i>Mise en place de cadre de concertation et de dialogue</i>
Invasion acridienne, ravageurs	<i>Forte</i>	<p><i>Majeur</i> <i>Baisse de la production et de la productivité</i></p>	<i>Déclenchement du Plan National Urgence antiacridien (PNUA) qui permet une gestion inclusive d'une grise acridienne, (interministérielles, multipartites et pluridisciplinaire)</i>

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
			<i>Gestion sous régionale des ravageurs transfrontaliers avec la CLCPRO/FAO.</i>
Deuxième niveau : risques liés à la programmation et risques budgétaires			
<i>Difficultés de mobilisation des ressources financières conséquentes</i>	<i>Moyenne</i>	<i>majeur</i> <i>Incapacité de déroulement de toutes les actions de la SSA</i>	<i>Plaider pour le renforcement de la contribution de l'Etat, Faire du Lobbying auprès des Partenaires techniques et financiers, Faire une bonne priorisation des projets à fort potentiel de croissance et d'impact.</i>
Conditions difficiles d'accès au crédit	<i>for</i>		L'Etat facilite la bonne collaboration des banques par les moyens appropriés de garantie de la sécurité du crédit
<i>Faiblesse de la concertation et de la mise en œuvre de façon isolée</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Modere</i> <i>Difficultés à assurer la cohérence des actions mises en œuvre.</i>	<i>Réorganiser le ministère Renforcer les prérogatives du Comité de pilotage, si prévu, Renforcer le dialogue entre les différentes</i>

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
Départs du personnel	Forte	<p>Majeur</p> <p>Effectifs insuffisants</p> <p>Déconnexion relative des projets et programmes par rapport aux administrations de tutelle.</p>	<p><i>parties prenantes à la mise en œuvre du plan.</i></p> <p><i>Faire un effort de recrutement et de maintien du personnel additionnel, Améliorer le système d'évaluation, de rémunération et de fidélisation du personnel, Améliorer les conditions de travail et du cadre de vie, Elaborer une stratégie de gestion des carrières du personnel.</i></p>
Comportement pessimiste des consommateurs	Faible	<p>bas</p> <p>Forte présence de produits importés en concurrence directe ou en substitution aux productions locales.</p> <p>Efforts d'investissements nationaux anéantis</p>	<p><i>Mettre en place un fonds d'investissements pour les initiatives privées, Améliorer les conditions de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits locaux, Améliorer la qualité des emballages, Promouvoir le consommer local, Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la valeur nutritionnelle et les</i></p>

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
			<i>bénéfices pour la santé des produits locaux, Mettre en place des mesures incitatives pour les consommateurs (subvention à la consommation des produits locaux).</i>
Foncier	<i>Forte</i>	<p><i>Majeur</i></p> <p><i>Entrave pour la sécurisation des investissements et la gestion durable des exploitations. Tendance à contourner la loi à défaut de pouvoir l'appliquer. Spéculation foncière qui touche principalement les zones urbaines, mais également certaines zones agricoles à haut potentiel.</i></p>	<p><i>Mettre à profit l'Acte 3 de la Décentralisation pour délimiter avec précision les espaces entre les communes, et s'appuyant sur un cadastre rural, Mettre en place un cadre réglementaire bien maîtrisé par tous les acteurs.</i></p>
Risques environnementaux	<i>Forte</i>		Veille écologique, bonnes pratiques environnementales

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
Troisième niveau : risques institutionnels			
Non coordination des interventions et non harmonisation des procédures des PTF dans leur appui au développement			
Faible capacité de mobilisation des ressources financières externes			
Instabilité institutionnelle (rythme de changement des Ministres)			
gouvernance et faible niveau de transparence dans la gestion administrative			
Inefficacité de certaines mesures juridiques	forte		Accélérer l'élaboration des décrets d'application du Code pastoral et la LOASP,

Risques liés à la mise en œuvre de la SSA	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats	Stratégie d'atténuation
Premier niveau : risques contextuels			
			Réviser la Loi sur le vol de bétail pour la rendre plus dissuasive
Absence d'un programme d'information et de sensibilisation destiné aux acteurs			Mettre en place un plan de communication et s'appuyer sur les canaux appropriés